



Direction Générale des Douanes



RAPPORT ANNUEL 2020







S.E.M Paul BIYA
Président de la République du Cameroun



M. Joseph DION NGUTE
Premier Ministre, Chef du Gouvernement



M. Louis Paul MOTAZE
Ministres des Finances



M. YAOUBA ABDOULAYE
Ministres Délégué
auprès du Ministre des Finances



M. Gilbert Didier EDOA
SG Ministère des Finances

Services Centraux



M. BELLO Séraphin
Chef de l'Inspection
des Services des
Douanes



M. NDO Gervais Eric
Chef de la Division
des Enquêtes Douanières
et de la Surveillance



M. TCHAMI Yves Patrick
Chef de la Division
de la Législation et du
Contentieux



M. FONGOD Edwin NUVAGA
Directeur Général
des Douanes



M. DJEUWO Marcellin
Chef de Division
de l'Informatique



M. PAGOU Louis
Directeur des
Ressources et de la
Logistique



Mme ILOUNGA Marylise
Chef de la Division
du Contrôle des
Opérations Financières
du Commerce Extérieur
et des Changes



**Mme ETABA BIKOUN
Hélène Elise**
Chef de la Division
du Recouvrement et
des Statistiques



Dr KONNEH Gasper NEBA
Chef de la Division
des Etudes, de la
Facilitation des Echanges et
de la Gestion des Risques



**M. KWEDI Samuel
Désiré**
Chef de la Division
de la Coopération
Internationale et des
Bases de Taxation



M. EKOLLE Félix MENGALLE
Commandant du Groupement
Spécial d'Intervention Douanière



Mme BOWOMBE TABI Angèle
Chef du Centre
d'Instruction Douanière

Services déconcentrés



M. TOUKAM Jean M.

Chef de Secteur
des Douanes
de l'Adamaoua



**Mme NSEKE MABOA
Marthe**

Chef de Secteur
des Douanes du Centre



M. BELLO Paulin

Chef de Secteur
des Douanes de l'Est



M. NDO NNA Alain G.

Chef de Secteur
des Douanes
de l'Extrême-Nord



M. MENDOUGA Georges

Chef de Secteur
des Douanes
du Littoral I



M. SOPHREY Hamilton

Chef de Secteur
des Douanes
du Littoral II



M. TOUAGAÏ Raymond

Chef de Secteur
des Douanes du Nord



M. EPIE Jérôme

Chef de Secteur
des Douanes
du Nord-Ouest



M. SADOU OUMAROU

Chef de Secteur
des Douanes
de l'Ouest



**M. BILOUNGA Francis
Pierre**

Chef de Secteur
des Douanes du Sud I



M. BELINGA Norbert

Chef de Secteur
des Douanes du Sud II



M. MONGUE NYAMSI

Chef de Secteur
des Douanes
du Sud-Ouest



Sommaire

LISTE DES ABREVIATIONS ET ACRONYMES
AVANT PROPOS DU MINISTRE DES FINANCES
MOT DU DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES
EPHEMERIDE DE L'ANNEE 2020
CHIFFRE CLES DE L'ANNEE 2020

CHAPITRE 1 : APERCU DE LA DIRECTION GENERALE DES DOUANES

I- VISION ET VALEURS DE LA DOUANE

- A- Vision
- B- Valeurs

25

II- MISSIONS DE L'ADMINISTRATION DES DOUANES

- A- Fiscale
- B- Economique
- C- Surveillance

III- ORGANISATION FONCTIONNELLE DES SERVICES

- A- Services centraux
- B- Services déconcentrés

IV- RESSOURCES DE L'ADMINISTRATION DES DOUANES

- A- Ressources Humaines
- B- Ressources matérielles

CHAPITRE 2 : RESULTATS CONSOLIDES DE L'ADMINISTRATION DES DOUANES ET LES CHIFFRES DU COMMERCE EXTERIEURS

I- Recettes mobilisées

- A- Rappel de l'objectif annuel
- B- Emissions
- C- Recouvrements

32



Sommaire

II- Données du Commerce Extérieur

- A- Situation globale des exportations
- B- Etat global des importations
- C- Balance Commerciale et taux de couverture

III- Lutte contre la fraude, les trafics et le commerce illicites

- A- Actions entreprises au niveau stratégique et opérationnel
- B- Les résultats obtenus

IV- Accord de partenariat Economique Cameroun/Union Européenne

- A- Rappel
- B- Suspension du démantèlement
- C- Impact de l'APE

CHAPITRE 3 : PERFECTIONNEMENT DES MOYENS DES SERVICES DES DOUANES

I- Réformes informatiques

II- Contrôle interne et promotion de l'éthique et de la gouvernance

58

CHAPITRE 4 : ACCOMPAGNEMENT DES OPERATEURS ECONOMIQUES ET SECURISATION DE L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

I- Mesures d'accompagnement

II- Mesures d'amélioration du climat des affaires

III- Sécurisation de l'environnement économique

66

CHAPITRE 5 : COMMUNICATION, PARTENARIAT ET COOPERATION INTERNATIONALE

I- Système de communication

72



Sommaire

II- Partenariat

- A- Douane – secteur privé
- B- Douane – secteur public

III-Coopération Internationale

- A- Douane – OMD
- B- Douane – CEMAC
- C- Douane – Bailleurs de fonds

PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2021

I- Perspectives visant la pérennisation des mesures engagées

- A- Consolidation des acquis de la réforme
- B- Elargissement de l'assiette fiscale
- C- Amélioration de la gestion des risques et rationalisation des contrôles douaniers
- D- Amélioration de l'environnement des affaires et de la qualité des services douaniers
- E- Gestion optimisée des Ressources Humaines

80

II- Perspectives nouvelles pour l'année 2021

- A- Réformes majeures
- B- Optimisation de la mobilisation des recettes
- C- Amélioration du climat des affaires
- D- Consolidation budgétaire en faveur de la décentralisation

FAITS MARQUANTS

83



LISTE DES ABREVIATIONS ET ACRONYMES

A

AFE : Accord sur la Facilitation des Echanges des Véhicules Importés au Cameroun

AOC : Afrique Occidentale et Centrale **CUT** : Compte Unique du Trésor

APE : Accord de Partenariat Economique **DGD** : Direction Générale des Douanes

B

BEAC : Banque des Etats de l'Afrique Centrale

BM : Brigade Mobile

C

CADC : Commission d'Approbation des Dossiers Contentieux

CAF : Coût-Assurance-Fret

CAMCIS : Cameroon Customs Information System

CAMPASS :

CAPEF : Chambre d'Agriculture, des Pêches, de l'Elevage et des Forêts

CEFACT-ONU :

CEMAC : Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale

CEN : Customs Enforcement Network (Réseau Douanier de Lutte contre la Fraude)

CIVIC : Contrôle d'Identification

D

DGI : Direction Générale des Impôts

DTP : Droit de Transit sur le pipeline

EEI : Engin Explosif Improvisé

E

F CFA : Franc de la Coopération Financière en Afrique Centrale

F

FAB : Franco A Bord (FOB en Anglais)

FMI : Fonds Monétaire International

FODECC : Fonds de Développement des filières Cacao et Café

FOTRAC : Foire Transfrontalière Annuelle de la CEMAC

GIZ :

G

GPEC : Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences

GUCE : Guichet Unique des Opérations du Commerce Extérieur



LISTE DES ABREVIATIONS ET ACRONYMES

H	HALCOMI : Halte au Commerce Illicite	ONCC : Office National de Cacao et de Café	
I	INTERPOL : Organisation Internationale de Police criminelle	PAK : Port Autonome de Kribi	P
	ISO : Organisation International de Normalisation	PTF : Partenaires Techniques et Financiers	
K	KG : Kilogramme	RVC : Rapport sur la Valeur et le Classement Tarifaire	R
L	LF : Loi de Finances LFR : Loi de Finances Révisée	SGS : Société Générale de Surveillance	S
M	MADE : Magasins et Aires de Dédouanement Extérieurs	SONARA : Société Nationale de Raffinerie	
	MdF : Milliard de Francs	SYDONIA : Système Douanier Automatisé	
	MINDCAF : Ministère des Domaines du Cadastre et des Affaires Foncières	SYGEC : Système de Gestion Electronique du Commerce Extérieur	
	MINFI : Ministère des Finances/Ministre des Finances	TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée	T
	MINSANTE : Ministère de la Santé Publique	ZLECAf : Zone de Libre-Echange Continentale Africaine	Z
	MINTRANSPORTS : Ministère des Transports		
O	OEA : Opérateur Economique Agréé OMD : Organisation Mondiale des Douanes		



PREFACE DU MINISTRE DES FINANCES

Louis Paul MOTAZE

Dans l'un de ses discours marquants du début de ce millénaire, le Président de la République, Son Excellence Paul BIYA, indiquait clairement qu'il était important pour l'administration publique de faire savoir ce qu'elle fait, au risque pour les autres de dire ce qu'elle ne fait pas. Prenant sienne cette Très Haute Directive du Chef de l'Etat, la Direction Générale des Douanes publie depuis quelques années son Rapport Annuel. L'édition 2020 que j'ai le plaisir de préfacer s'inscrit dans la continuité de cette tradition bien établie.

Le Rapport Annuel 2020 de la Direction Générale des Douanes est resté conforme à l'esprit des précédentes parutions. Il rend compte de la manière avec laquelle la Direction Générale des Douanes s'est acquittée de ses missions, en vue de contribuer à l'accompagnement de l'activité économique et sociale, à la qualité d'un système qui mérite la confiance des partenaires techniques et financiers.

Dans le contexte, en 2020, l'économie camerounaise a été fortement touchée par les effets combinés de la pandémie de COVID-19, de la persistance des crises sécuritaires et politiques et de la baisse des prix mondiaux du pétrole. Les ambitions du Gouvernement ont toutefois été portées par un impératif de résilience et de relance de l'économie nationale. A cette fin, les directives du Président de la République relatives à la préparation du budget de l'Etat pour l'exercice 2020 ont été suivies d'effets. La Loi de Finances 2020 a été adoptée par le Parlement et promulguée par le Président de la République le 24 décembre 2019. Le budget 2020 s'établissait à 4 951,7 Mds FCFA en dépenses, soit une baisse de 5 % par rapport au budget révisé de 2019.

Plus spécifiquement, la Loi de Finances 2020 comportait plusieurs mesures douanières nouvelles traitées au Chapitre Premier de ladite Loi. Suivant leur finalité, ces mesures visaient : l'élargissement de l'assiette fiscale, la mobilisation et recouvrement des droits et taxes de douane, des redevances et autres contributions ; la facilitation des échanges, l'amélioration du climat



social et de l'environnement des affaires; la lutte contre la fraude commerciale et douanière. La mise en œuvre de ces mesures, couplée à l'effectivité d'une stratégie ambitieuse et adaptée au contexte sanitaire d'exception, a permis à la Direction Générale des Douanes d'enregistrer des résultats satisfaisants.

En matière fiscale, l'objectif initial de recettes assigné à la Direction Générale des Douanes en 2020 était de 859,2 milliards de FCFA. Il a été ramené à 650 milliards de FCFA pour tenir compte des effets de la crise sanitaire liée à la COVID 19.

Par rapport à l'objectif révisé de 650 milliards de FCFA, la Direction Générale des Douanes a mobilisé 856,6 milliards de FCFA dont : 705,2 milliards de FCFA de recettes budgétaires ; 91,4 milliards de FCFA de recettes hors budget ; 36,8 milliards de FCFA de droit de transit sur le pipeline ; et 23,2 milliards de FCFA de recettes affectées.

En matière de lutte contre les fraudes, la protection de l'espace économique et de la sécurité, la

Direction Générale des Douanes s'est illustrée par des saisies exceptionnelles dans le cadre des opérations spéciales mises en place par l'Organisation Mondiale des Douanes, le partenariat avec les forces de défense nationale et dans le cadre de l'Opération HALCOMI III. L'on pourrait ainsi référencer la saisie de 2,7 tonnes de charges explosives à PAKETE dans la Région du Nord, la plus grande saisie du genre réalisée au Cameroun.

Par ailleurs, dans un contexte de COVID-19, l'amélioration du climat des affaires s'est traduite par le renforcement du partenariat avec le secteur privé. En outre, la mise en exploitation de CAMCIS, le nouveau système d'information douanière du Cameroun, charrie de nombreuses innovations et avantages, tant pour les usagers et les partenaires, que pour le service.

En tant que maillon essentiel de la facilitation des échanges et de la régulation économique, la Direction Générale des Douanes a apporté du sien dans la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement 2030 (SND30). Avec la SND30, le pays dispose désormais d'un nouveau cadre de référence pour son action de développement au cours de la prochaine décennie. Elle articule les engagements internes et internatio-

naux du pays au plan économique, social et environnemental. La SND30 s'appuie sur les leçons de la mise en œuvre du Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) dont elle prend le relais jusqu'en 2030, dans la perspective de l'accomplissement des objectifs de la Vision 2035 qui ambitionne de faire du Cameroun « un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité ».

Les acquis de 2020 structureront de nouvelles ambitions pour l'année 2021. En actionnant de nouveaux leviers pour l'optimisation des recettes non pétrolières, en mettant en place des mécanismes innovants pour la transformation structurelle de l'économie nationale sous les angles de l'industrialisation, la transformation et l'import-substitution, en renforçant les mécanismes et outils de lutte contre le commerce illicite et les trafics illicites, en mettant le professionnalisme, l'éthique et la gouvernance dans l'exécution du service public, la Direction Générale des Douanes prospectera dans un horizon décisif de développement inclusif de la Nation. Telles sont quelques-unes des perspectives pour l'année 2021.

Je vous souhaite bonne lecture.





MOT DU DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES FONGOD Edwin NUVAGA

Une noble tâche et un noble devoir

La Douane, une administration innovante et performante dédiée à l'accompagnement de l'économie nationale et à la protection de la société ». La vision de la Direction Générale des Douanes aura été des plus pertinentes à l'issue de l'année 2020, une année marquée par la pandémie COVID-19. Les conséquences de la pandémie ont affecté profondément les populations, les économies et l'Etat. Notre objectif de garantir la durabilité des flux internationaux et d'accroître la mobilisation des ressources pour le budget de l'Etat était un immense défi. Fort heureusement, avec la sollicitude du Gouvernement, l'accompagnement des bailleurs des fonds internationaux et le civisme des usagers, nous avons pu sortir notre épingle du jeu.

En revanche, la crise sanitaire nous a offert l'occasion de repenser nos méthodes et nos stratégies opérationnelles. Il était question de renforcer la résilience en appliquant une approche systémique. La Direction Générale des Douanes a privilégié la dématérialisation en consacrant notamment le télétravail, la limitation des contacts avec les usagers, la mise en exploitation de CAMCIS sur l'ensemble du territoire national, l'extension du paiement électronique des droits et taxes de douane, l'utilisation des TIC pour les réunions internes et externes, le respect des mesures barrières.

La crise actuelle a montré aussi l'ampleur du travail préparatoire et de fond que nous avons réalisé au cours de l'année 2020. Cela a permis aux personnes, aux entreprises et à l'économie dans son ensemble d'afficher une résilience exceptionnelle, et avec moins de dégâts. La production et la transformation nationales ont pris un sérieux bol d'air avec la contraction des importations, en raison des confinements et de la fermeture des frontières de nos principaux pays partenaires commerciaux.

A l'avenir, nous espérons placer cette approche encore plus au cœur de nos préoccupations. En effet, la dématérialisation des procédures du commerce extérieur et le soutien aux filières de croissance sont deux leviers essentiels du déve-



loppement. Pour les prochaines années, la Direction Générale des Douanes continuera de jouer pleinement sa partition pour accomplir cette noble tâche et ce noble devoir.

Le Rapport Annuel 2020 de la Direction Générale des Douanes est une architecture en cinq chapitres. Le premier chapitre est un bref rappel de la vision, de valeurs, des missions, de l'organisation fonctionnelle et des ressources de l'Administration des Douanes.

Le deuxième chapitre est consacré aux résultats consolidés de l'Administration des Douanes et les chiffres du commerce extérieur.

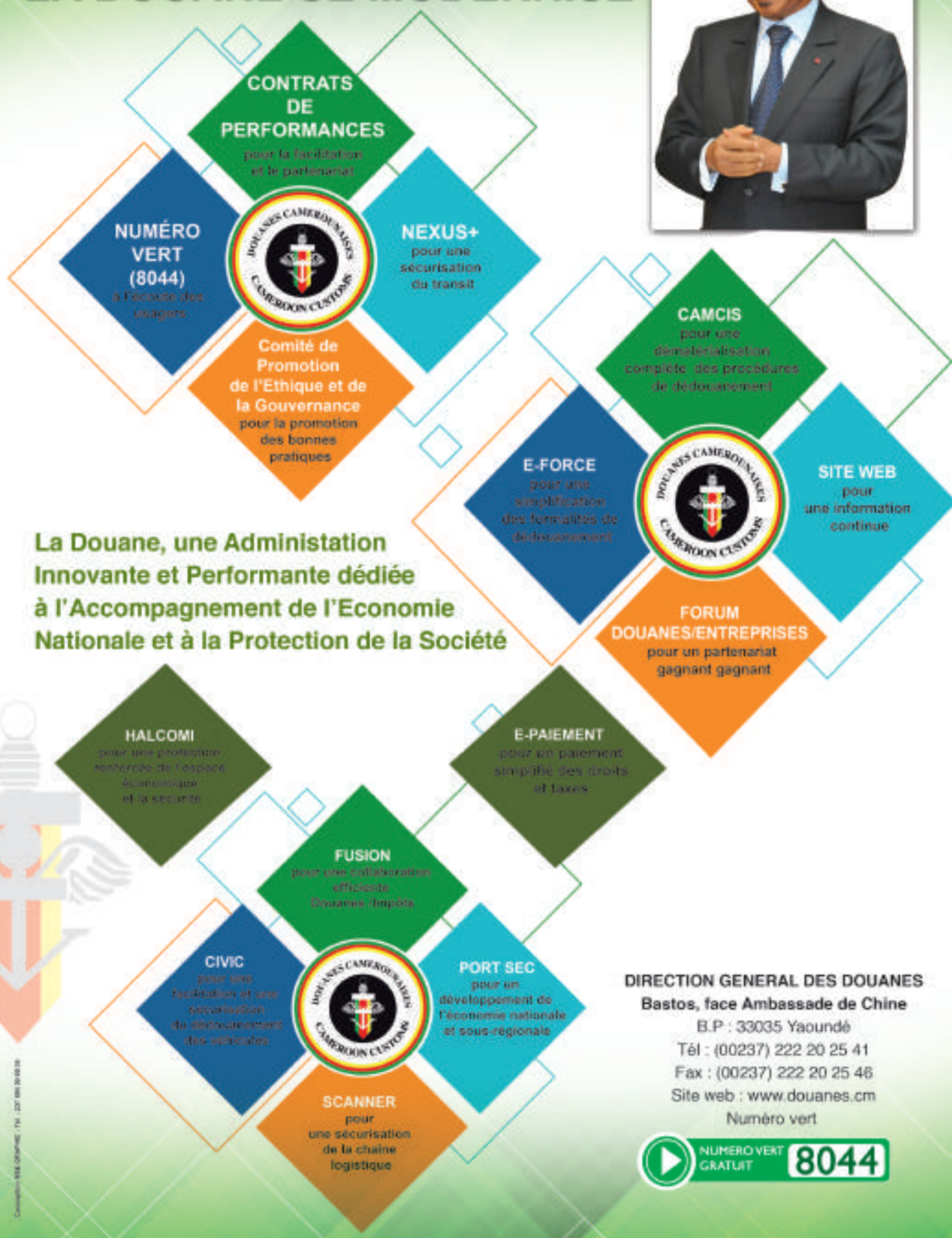
Le troisième chapitre traite du perfectionnement des moyens des Services des Douanes.

Le quatrième chapitre aborde la question de l'accompagnement des opérateurs économiques et celle de la sécurisation de l'environnement économique.

Enfin, le cinquième chapitre présente les développements en matière de communication, de partenariat et de coopération internationale.

Outre les thèmes abordés brièvement, vous trouverez dans ce Rapport Annuel, les faits marquants et les chiffres clés de l'année 2020, ainsi que les perspectives pour l'année 2021.

AVEC PAUL BIYA LA DOUANE SE MODERNISE





EPHEMERIDE 2020



- 12 - 13 Jan. Monsieur le Ministre des Finances a présidé la cérémonie de lancement à Bafoussam du Budget de l'Etat pour le compte de l'exercice 2020.

- 14 - 16 Jan. Participation de la Direction Générale des Douanes à la 3^{ème} édition des Journées Maritimes et Portuaires nationales qui s'est tenue à Limbe sous le thème : « La qualité des Services : gage de compétitivité des Ports du Cameroun ».

- 16 - 18 Jan. Lancement des manifestations marquant la célébration de la Journée Internationale des Douanes édition 2020 à Maroua sous le présidium de Monsieur Louis Paul MOTAZE, Ministre des Finances.

- 22 - 23 Jan. Tenue sous la présidence du Gouverneur de la Région du Littoral de la Session Spéciale du Forum Douane/Entreprises sur la compétitivité des entreprises à l'hôtel Prince de Galles de Douala.

- 24 Jan. Célébration de la 12^{ème} édition de la Soirée des Partenaires, à Kribi.

- 28 Jan. Célébration de la Journée Internationale de la Douane édition 2020 (Grande cérémonie) à la Base 101, à Yaoundé.

- 30 - 31 Jan. Conférence Annuelle des Services Centraux, Déconcentrés et Extérieurs du Ministère des Finances.



- 18 Fév. Tenue des travaux de la 130^{ème} session de la Commission d'Approbation des Dossiers Contentieux dans la salle des Conférences de la Direction Générale des Douanes.

- 28 Fév. Saisie de 112 cartons de cigarettes soit 1.120.000 tiges par les éléments de la Zone I de l'opération HALCOMI III à Douala.



- 08 Mars Participation de la Direction Générale des Douanes à la célébration de la 35^{ème} édition de la Journée Internationale de la Femme, sous le thème : « Promotion de l'égalité et protection de la femme à l'horizon 2020, dresser le bilan des actions menées, fixer un nouveau cap ».



- 06 Avril Migration effective de SYDONIA++ vers le nouveau système d'information des Douanes Camerounaises baptisé CAMCIS (Cameroon Customs Information System) aux Secteurs des Douanes du Littoral I et II.

- 15 - 16 Avril Visite de terrain de Monsieur FONGOD Edwin NUVAGA, Directeur Général des Douanes, à Douala.



- 5 - 8 Mai Mission de renforcement des capacités sur la mise en œuvre des mesures de Sécurisation des recettes douanières et de soutien à la chaîne logistique ouverte par une séance de travail en vidéoconférence avec Mme Johanne RUSSEL, Expert en administration douanes Afritac Centre.



EPHEMERIDE 2020



• 05
Juin Cérémonie de lancement officiel du Cameroon Customs Information System (CAMCIS) présidée par Monsieur le Ministre des Finances, Louis Paul MOTAZE, au Centre d'Instruction Douanière sis à Nomayos, en présence de Son Excellence BOK-RYEOL RHYOU, Ambassadeur de la République de Corée du Sud au Cameroun.

• 08
Juin Audience accordée à Monsieur Mohamed DIOP, Directeur Régional Golfe de Guinée de Bolloré Transport and Logistics, par Monsieur FONGOD Edwin Nuvaga, Directeur Général des Douanes.

• 25
Juin Nomination par Arrêtés N°00000212/MINFI, N°00000213/MINFI et N°00000214/MINFI du 25 Juin 2020 du Ministre des Finances portant nomination de Responsables au Ministère des Finances, Direction Générale des Douanes.

• 30
Juin Décret N°2020/2948/PM du 30 Juin 2020 du Premier Ministre, Chef de Gouvernement, portant nomination des Responsables au Ministère des Finances/Douane.



• 02 - 09
Juil. Passations techniques de service entre les responsables entrants et sortants des Services Centraux et déconcentrés de la Direction Générale des Douanes.

10 Juil. Circulaire N°001/CAB/PRC du 10 juillet 2020 du Président de la République, Son Excellence Paul BIYA, prescrivant les orientations générales de la politique budgétaire, ainsi que les dispositions pratiques pour l'élaboration du budget de l'Etat au titre de l'exercice 2021.

• 21 - 22
Juil. Séminaire de lancement des activités de préparation du Budget de l'Etat pour l'exercice 2021 au Palais des Congrès de Yaoundé.



• 10 - 11
Août Tenue de la 1^{ère} édition du Forum sur la Surveillance douanière dans les locaux du Centre d'Instruction Douanière à Nomayos.

• 12
Août Signature de l'Instruction ministérielle N°00000221/MINFI/CAB/DGD/DGI/DGTCFM précisant les procédures d'expédition et d'exportation des produits manufacturés localement sous le régime de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA).

• 18
Août Reprise des activités des ventes aux enchères publiques au Port de Douala.

• 26
Août Saisie de 2,7 tonnes d'engins explosifs improvisés par la douane camerounaise dans le cadre de l'opération Halcomi III à Pakete, Région du Nord.

• 28
Août Cérémonie officielle d'installation du Commandant des Douanes TAFAM Roger, premier Maire de la Ville de Bafoussam, en présence du Directeur Général des Douanes, représentant de Monsieur le Ministre des Finances.



EPHEMERIDE 2020



• 30
Août

Signature de la Note de Service N°322/MINFI/DGD du Directeur Général des Douanes fixant les modalités relatives à la procédure de dédouanement des véhicules et autres matériels roulants par voie terrestre au Cameroun.

• 03
Sep.

Concertation Douane/Port Autonome de Kribi au sujet des interférences et la relance du comité mixte Douane/PAK

• 04
Sep.

Visite de travail du Directeur Général des Douanes à Douala.

• 07- 18
Sep.

Webinaire sur le Renseignement, le Réseau douanier de lutte contre la fraude (CEN) et ses applications.

• 10
Sep.

: Mise sur pied par le Directeur Général des Douanes et par l'Ordre d'opération N°395/MINFI/DGD/spéciale de lutte contre la contrebande et les grands trafics baptisée « FILTTRE » (Fight Illegal Timber Trade Export).

• 16 - 18
Sep.

Atelier de formation des formateurs sur la légalité du bois au Cameroun.

• 21 - 24
Sep.

9^{ème} édition du Salon de l'Action Gouvernementale (SAGO) au Palais Polyvalent des Sports à Yaoundé sous le thème : « La qualité du service public ».

• 22 - 25
Sep.

Réunion du Comité de la Valeur en charge de la poursuite des travaux des textes d'application attachés au Code des Douanes CEMAC.



• 24
Sep.

25^{ème} conférence des Directeurs Généraux des Douanes de la Région OMD-AOC en visioconférence.

• 29
Sep.

Signature du communiqué conjoint MINFI/MIN-POSTEL portant mise en œuvre effective, pour compter du 1^{er} octobre 2020, d'un nouveau dispositif de collecte des droits et taxes de douane par voie numérique sur les téléphones et les terminaux téléphoniques.

• 30
Sep.

Réunion annuelle des Directeurs Généraux des Douanes de la CEMAC par vidéoconférence.

• 07
Oct.

Séance de travail du Comité de Promotion d'Ethique et de Gouvernance en Douane (CPEG) qui s'est tenue dans la salle de conférences de la Direction Générale des Douanes, sous la présidence de Monsieur Claude ABATE.

• 08
Oct.

Le Directeur Général des Douanes, Monsieur FONGOD Edwin NUVAGA, a accordé deux audiences aux délégations d'ORANGE Cameroun et au Groupement de la Filère Bois du Cameroun (GFBC). Le renforcement du partenariat était inscrit à l'ordre du jour de ces rencontres.

• 12
Oct.

Nomination de Monsieur TAFILI Ebenezer GEBDING au poste de Directeur Adjoint de la Direction de Renforcement des Capacités de l'OMD.



EPHEMERIDE 2020

• 13
Oct.

Tenue des délibérations de la 138^{ème} session de la Commission d'Approbation des Dossiers Contentieux (CADC) dans la salle de conférences de la Direction Générale des Douanes, sous la présidence de Monsieur KONNEH Gasper NEBA, Directeur Général des Douanes par intérim.

• 22
Oct.

Signature par le Ministre des Finances, Monsieur Louis Paul MOTAZE, de plusieurs textes (Décision N°00000226/MINFI ; Arrêtés N°00000227/MINFI, N°00000228/MINFI, N°00000229/MINFI du 22 octobre 2020) portant nominations des Responsables au Ministère des Finances/Douanes.



• 03
Nov.

Tenue des délibérations de la 139^{ème} session de la commission d'approbation des dossiers contentieux.

• 08
Nov.

Passage du Directeur Général des Douanes à l'émission « SCENES DE PRESSE » diffusée sur la CRTV TELE.

• 09
Nov.

Le Ministre des Finances a procédé à la signature de l'Arrêté 824 portant organisation et fonctionnement du Centre d'Instruction Douanière.

• 10
Nov.

Création au sein de la Direction Générale des Douanes par Note de Service N°434/MINFI/DGD d'une cellule de veille chargée : du recouvrement des restes à recouvrer réels (SYDONIA et CAMCIS) ; de la fluidification des opérations dans CAMCIS (migration, paiements, ...) ; de la vente aux enchères publiques des marchandises saisies par HALCOMI et les Secteurs des Douanes ; de l'apurement des acquits à caution (ATS).

• 12
Nov.

Tenue d'une session du Comité de suivi du Protocole d'accord entre la Direction Générale des Douanes et la société Bolloré Transport et Logistique dans la salle de réunions de la Direction Générale des Douanes à Yaoundé Bastos.

• 18
Nov.

Séance de travail avec les Sociétés CIMAF, DHL, GLOBAL FORWARDING et MAERSK au sujet du Transfert de responsabilité sur certaines opérations de Transit non apurées, sous la présidence de Monsieur FONGOD Edwin NUVAGA, Directeur Général des Douanes.

• 19
Nov.

Tenue de la 18^{ème} session du comité de suivi des Centres d'assistance et d'Information NEXUS+ dans la salle de conférences de la Direction Générale des Douanes, sous la présidence de Monsieur David ABOUEM à TCHOYI.

• 23
Nov.

Réunion de coordination générale et par visioconférence dédiée à la définition d'une stratégie à très court terme, en vue de la mobilisation optimale des recettes.



EPHEMERIDE 2020



• 24 - 26
Nov.

: Séminaire de formation organisé sous le thème : "La lecture et la compréhension des DSF qui s'est tenu au centre d'instruction douanière. Cette formation s'inscrivait dans le registre de renforcement des capacités des agents en charge des contrôles a posteriori.

• 25
Nov.

Présentation par le Premier Ministre Chef du Gouvernement, Son Excellence Joseph DION NGUTE, à l'Assemblée Nationale du Programme Economique, Financier, Social et Culturel du Gouvernement pour l'exercice 2021.

• 27
Nov.

Participation par vidéoconférence de l'Administration des Douanes avec à sa tête le Directeur Général des Douanes, à la 12^{ème} réunion ordinaire du Sous-comité des Directeurs Généraux de l'Union Africaine.

• 30
Nov.

Concertation entre la Direction Générale des Douanes et les Promoteurs des Agences de voyage.

• 30 -1^{er}
Nov. - Déc.

Participation de la Direction Générale des Douanes à l'atelier virtuel pour la région Afrique Occidentale et Centrale (AOC) sur l'utilisation des méthodes de prospective stratégique dans la définition de la stratégie de l'Organisation Mondiale des Douanes.

• 24 -05
Nov. - Déc.

Participation de l'Administration des Douanes à la 11^{ème} Edition de la Foire Transfrontalière Annuelle des Pays de l'Afrique Centrale (FOTRAC) qui s'est tenue comme de tradition à Kyé-Ossi au Cameroun sous le thème : « Concrétiser le processus de la ZLECAF pour le développement socio-économique intégré de l'Afrique ».

• 01
Déc.

Tenue des délibérations de la 140^{ème} session de la commission d'approbation des dossiers contentieux.

• 02
Déc.

Audience accordée par le Directeur Général des Douanes, Monsieur FONGOD Edwin NUVAGA, à une délégation du Réseau des Parlementaires Diaspora-Coopérative Décentralisée (REP-COD).

• 04
Déc.

Saisie de 80 serpents vivants (soit des cobras et vipères) soigneusement disposés dans deux caisses qui contenaient par ailleurs des lézards par les éléments de la Subdivision Commerciale de Douala Aéroport au Secteur des Douanes du Littoral 2.

• 08 - 09
Déc.

Participation de L'Administration des Douanes à la première réunion consultative pour l'opérationnalisation du poste de contrôle unique frontalier Ekok-Mfum qui s'est tenue à Mfum par Ikom au Nigeria.

• 10
Déc.

Participation de la Direction Générale des Douanes par visioconférence, à la 137^{ème} session du Conseil de Coopération Douanière de l'Organisation Mondiale des Douanes.

• 11th
Dec.

Distribution of Christmas gifts to the families severely affected by the crisis in the Northwest Customs Sector.

• 08 - 09
Déc.

Participation de la Douane Camerounaise à la première édition des "Germany Days" qui s'est tenue à l'Hôtel Hilton de Yaoundé.



EPHEMERIDE 2020

- 17
Déc. Promulgation de la Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2021.
- 18
Déc. Cérémonie de remise des diplômes de fin de formation de la 3^{ème} promotion des Inspecteurs des Douanes de l'Ecole Inter-Etats des Douanes de la CEMAC, à DJIBLOHO en Guinée Équatoriale.
- 21
Déc. Tenue de la quatrième réunion du Comité de Pilotage de la mise en œuvre du Cameroon Customs Information System (CAMCIS) à l'Hôtel Mont Febe de Yaoundé.
- 22
Déc. Signature du protocole d'accord entre la Direction Générale des Douanes et l'Agence Nationale de Radioprotection en vue de lutter efficacement contre les mouvements frontaliers non autorisés des matières radioactives ou nucléaires à l'importation et à l'exportation au Cameroun.
- 29
Déc. Réunion virtuelle extraordinaire des Directeurs Généraux des Douanes pour l'Afrique occidentale et centrale (OMD-AOC).
- 29
Déc. Tenue des délibérations de la 141^{ème} Session de la Commission d'Approbation des Dossiers Contentieux.
- 30
Déc. Signature du Protocole d'Accord entre la Direction Générale des Douanes et les Syndicats des transporteurs terrestres des Marchandises du Cameroun.



CHAPITRE I

APERCU DE LA DIRECTION GENERALE DES DOUANES



CHAPITRE I

APERCU DE LA DIRECTION GENERALE DES DOUANES



I- VISION, MISSIONS ET VALEURS

A. Notre vision

La Direction Générale des Douanes (DGD) est « **une Administration innovante et performante dédiée à l'accompagnement de l'économie nationale et à la protection de la société** ».

B. Nos missions

Les missions identifiées pour atteindre la vision sus fixée sont entre autres d'assurer

une collecte juste et équitable des recettes pour le Trésor Public, de faciliter le commerce, de contribuer à la sécurité nationale et à la protection de la société camerounaise.

De manière spécifique, ces missions se déclinent en quatre grandes articulations :

- La mission fiscale :

Il s'agit pour l'Administration de procéder à la détermination, la liquidation et le recouvrement juste et équitable des droits et taxes de douane exigibles ainsi que tout autre prélèvement prévu par la réglementation en vigueur, la mise en place des mesures en vue de la maîtrise de la dépense fiscale, l'optimisation de la collecte des recettes nouvelles.

- La mission économique :

L'Administration des Douanes joue un rôle clé dans la mise en œuvre de la politique économique nationale. Elle est notamment chargée de la protection de





l'espace économique national et de l'amélioration de la compétitivité de l'économie. De ce fait, elle participe à :

- La facilitation des échanges ;
- La mise en œuvre des régimes économiques ;
- La lutte contre la fraude, la contrebande, la contrefaçon et le commerce illicite ;
- La production des statistiques du commerce extérieur.

- La mission de protection de la société :

De par sa position aux frontières terrestres, maritimes et aériennes, l'Administration des Douanes participe à la protection de l'espace économique contre les flux néfastes à l'environnement et la santé des citoyens. Cette mission s'exerce à travers les contrôles effectués par les Unités des Douanes présentes dans lesdites frontières. De manière spécifique, Il s'agit de :

- La lutte contre le trafic des espèces protégées, des médicaments contrefaits, des produits psychotropes et d'autres produits dangereux ;

- La lutte contre le trafic des déchets toxiques et autres produits nocifs à l'environnement et à la santé publique.

- La mission de sécurité :

Au regard du contexte sécuritaire national et international marqué par la résurgence des conflits et du terrorisme, l'Administration des Douanes est appelée à apporter sa contribution dans le contrôle à la circulation de certains produits utilisés dans les conflits. Il s'agit notamment de :

- La lutte contre la criminalité transfrontalière organisée ;
- La lutte contre le terrorisme et le trafic des Engins Explosifs Improvisés ;
- La lutte contre la criminalité financière et le blanchiment des capitaux ;
- La lutte contre la prolifération des Armes Légères et de Petits Calibres et leurs munitions ;
- La lutte contre le trafic illicite des marchandises à double usage.



C. Nos valeurs

Les valeurs reconnues par l'Administration des Douanes du Cameroun, auxquelles adhère tout son personnel, sont les suivantes :

- Le professionnalisme ;
- La transparence ;
- L'efficacité.

1- Professionnalisme

Les fonctionnaires des Douanes sont disciplinés, compétents, crédibles et responsables. Ils agissent et prennent des décisions dans l'intérêt de l'Administration et de ses partenaires. L'Administration des Douanes fournit un service professionnel à ses partenaires, avec célérité et diligence. Pour ce faire, elle met à la disposition de son personnel les connaissances professionnelles adaptées, les outils performants et un cadre de travail approprié, pouvant lui permettre de satisfaire aux attentes des usagers et de rendre un service de qualité à ces derniers.

2- Transparence

Les fonctionnaires des Douanes agissent en tout temps en conformité avec les règles d'éthique, les lois et règlements qui

régissent l'exercice des missions de l'Administration des Douanes. La réglementation douanière est appliquée d'une manière équitable et impartiale. Par ailleurs, ladite réglementation, ainsi que les décisions et mesures de l'Administration, sont publiées et mises à la disposition des usagers et du grand public.

3- Efficacité

L'Administration des Douanes se veut une administration efficace et efficiente. Elle s'efforce à atteindre ses objectifs quantitatifs et qualitatifs par une utilisation rationnelle des moyens mis à sa disposition. A cet effet, elle utilise des pratiques de gestion moderne et déploie ses moyens sur la base de la gestion des risques. Elle s'emploie constamment à améliorer son rendement et à faire face aux défis présents et futurs.

II- ORGANISATION FONCTIONNELLE

L'Administration des Douanes est structurée en services centraux et déconcentrés, dont l'architecture ressort des dispositions combinées des articles 84(2), 326(1), 355 et 364 du Décret N° 2013/066 du 28





février 2013 portant organisation du Ministère des Finances d'une part, et de l'Arrêté N°00598/MINFI du 02 novembre 2016 portant création et organisation des unités techniques de collecte et de contrôle du Secteur des Douanes dans les services déconcentrés de la DGD du Ministère des Finances d'autre part.

A- Les services centraux

Ils comprennent :

- Le Service d'ordre ;
- L'Inspection des Services des Douanes ;
- La Caisse Centrale du Contentieux Douanier ;
- La Cellule de Gestion des Risques ;
- La Cellule de l'Information et de la Communication ;
- Le Groupement Spécial d'Intervention Douanière ;
- Le Centre d'Instruction Douanière ;
- La Division des Études, de la Facilitation des Echanges et de l'Analyse des Risques ;
- La Division du Contrôle des Opérations Financières du Commerce Extérieur et des Changes ;
- La Division de la Législation et du Contentieux ;
- La Division de la Coopération Internationale et des Bases de Taxation ;
- La Division des Enquêtes Douanières et de la Surveillance ;
- La Division de l'Informatique ;
- La Division du Recouvrement et des Statistiques ;
- La Direction des Ressources et de la Logistique.





B- Les services déconcentrés

Ils comprennent :

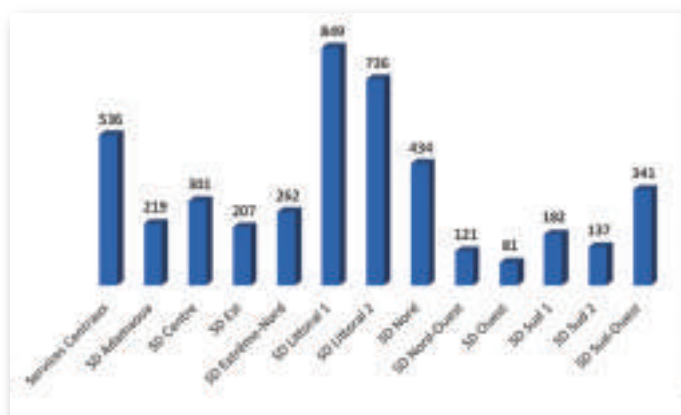
- Douze (12) Secteurs des Douanes ;
- Soixante-dix-neuf (79) Bureaux des Douanes ;
- Les Centres régionaux informatiques ;
- Douze (12) Groupements Actifs des Douanes ;
- Trente-huit (38) Subdivisions des Douanes ;
- Cent quatorze (114) Brigades des Douanes ;
- Trente-quatre (34) Postes des Douanes ;
- Les Unités opérationnelles du Groupement Spécial d'Intervention Douanière.

III- RESSOURCES DE L'ADMINISTRATION DES DOUANES

A- Ressources Humaines

1. Personnels de la DGD

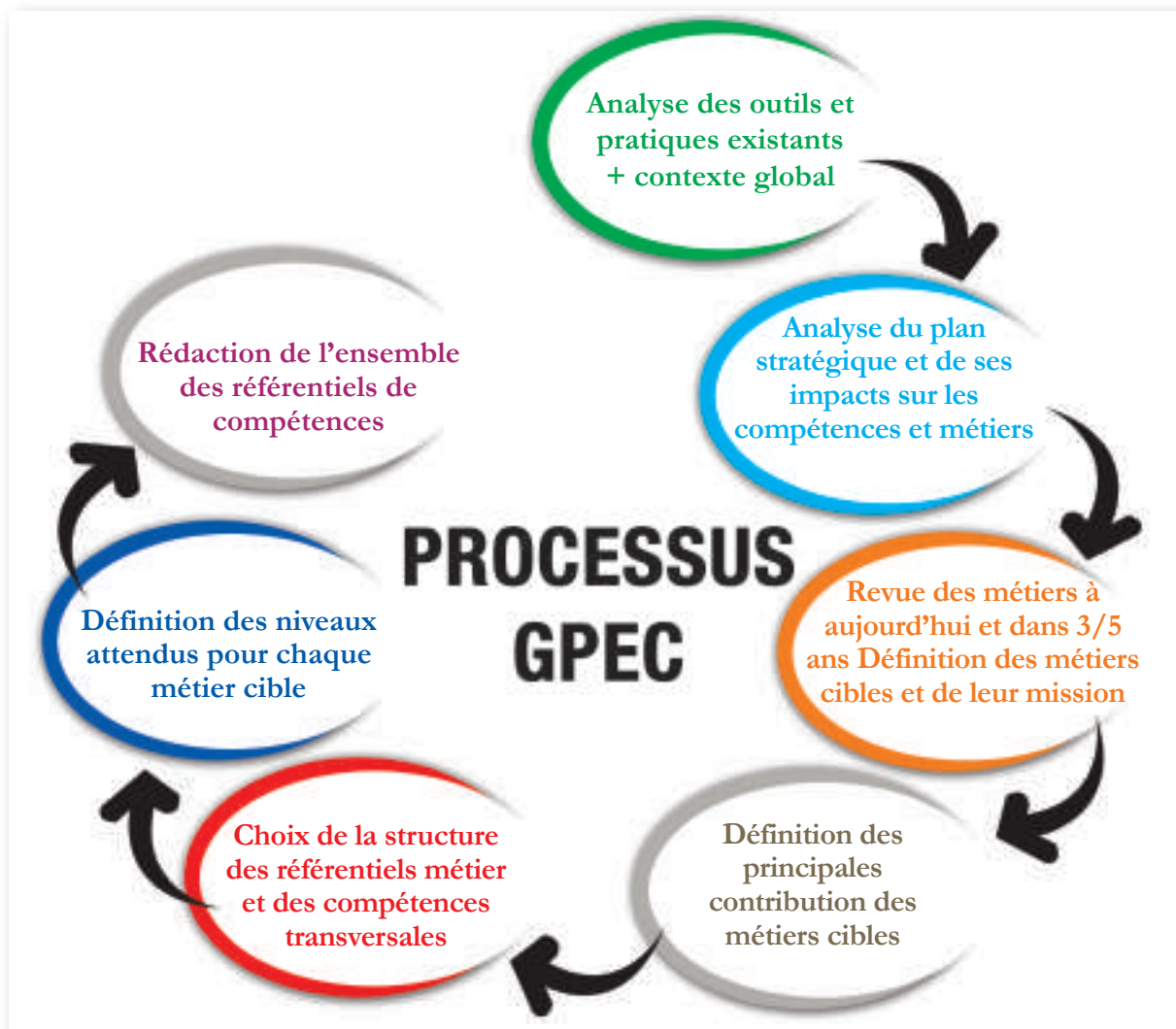
Les ressources humaines de la Direction Générale des Douanes, d'un point de vue quantitatif, s'évaluent à **4 406 personnels** répartis entre les Services centraux, les services déconcentrés et les autres administrations (MINFI, Services du Premier Ministre, Présidence de la République...).





2. La modernisation de la Gestion des Ressources Humaines

La Direction Générale des Douanes, au cours de l'année 2020, a poursuivi les travaux relatifs à la modernisation des outils de gestion des ressources humaines à travers la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (**GPEC**).



Il s'agira, à terme, de développer les quatre (04) outils que sont : le catalogue des emplois, le référentiel des compétences, le dictionnaire des compétences et le descriptif des postes.

B- Ressources Matérielles

En 2020, la Direction Générale des Douanes a procédé à l'aménagement d'un nouvel immeuble annexe sis à Yaoundé-Tsinga et a mis en service des locaux qui abritent le Centre d'Instruction Douanière à Nomayos.

Dans le cadre de la construction de l'immeuble siège, elle a pu bénéficier du Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières (**MINDCAF**) d'une superficie supplémentaire de 5.000 m², au nouveau Centre Administratif de Yaoundé.

CHAPITRE II
RESULTATS CONSOLIDES DE
L'ADMINISTRATION DES DOUANES ET LES
CHIFFRES DU COMMERCE
EXTERIEUR





CHAPITRE II

RESULTATS CONSOLIDES DE L'ADMINISTRATION DES DOUANES ET LES CHIFFRES DU COMMERCE EXTERIEUR

I- RECETTES MOBILISEES EN 2020

A- Rappel de l'objectif annuel 2020

L'objectif annuel initial de recettes assigné à la Direction Générale des Douanes était de 859,2 milliards. Il a été ramené à 650,0 milliards pour tenir compte des effets de la crise sanitaire liée à la COVID19. Par rapport aux prévisions de l'année 2019 (850,0 milliards), l'on relève une diminution de 23,5% (-200 milliards).

Graphique 1 : Évolution des prévisions des recettes douanières de 2003 à 2020.
(Données en MdF)



Le tableau ci-après reprend la répartition de cet objectif entre les différents Secteurs des Douanes. Il ressort qu'en 2020, tout comme les années précédentes, le Secteur des Douanes du Littoral I reste le plus sollicité avec 79,4% des parts. Il est suivi du Secteur des Douanes du Sud II (9,2%).

Tableau 1 : Prévisions par secteur en 2020 (données en millions de FCFA)

Janvier - Décembre 2020						Janvier - Décembre 2019			Variations	Variations
Rang 2020	Rang 2019	Adamaoua	Prévision	Moyenne mensuelle	Taux de réal	Prévision	Moyenne mensuelle	Taux de réal	relatives prévision	absolues taux de réal
1	1	Littoral I	515 831,9	42 986,0	79,36%	713 093,1	59 424,4	83,89%	-27,7%	-4,53%
2	2	Sud II	59 983,1	4 998,6	9,23%	23 641,1	1 970,1	2,78%	153,7%	6,45%
3	3	Littoral II	50 544,6	4 212,1	7,78%	64 242,0	5 353,5	7,56%	-21,3%	0,22%
4	4	Sud-Ouest	9 914,1	826,2	1,53%	26 040,3	2 170,0	3,06%	-61,9%	-1,54%
5	5	Nord	3 896,1	324,7	0,60%	6 903,1	575,3	0,81%	-43,6%	-0,21%
6	6	Centre	3 223,1	268,6	0,50%	4 514,7	376,2	0,53%	-28,6%	-0,04%
7	7	Extrême Nord	3 150,2	262,5	0,48%	6 763,0	563,6	0,80%	-53,4%	-0,31%
8	8	Sud I	1 376,1	114,7	0,21%	1 470,5	122,5	0,17%	-6,4%	0,04%
9	9	Adamaoua	1 198,3	99,9	0,18%	1 421,5	118,5	0,17%	-15,7%	0,02%
10	10	Est	802,3	66,9	0,12%	1 642,4	136,9	0,19%	-51,1%	-0,07%
11	11	Ouest	57,6	4,8	0,01%	88,7	7,4	0,01%	-35,0%	0,00%
12	12	Nord-Ouest	22,5	1,9	0,003%	179,4	15,0	0,021%	-87,5%	-0,02%
Total			650 000	54 167	100,00%	850 000	70 833	100,00%	-23,5%	0,00%

B- Emissions

Au cours de l'année 2020, un montant de 841,2 MdF a été comptabilisé par la Direction Générale des Douanes, au titre des émissions douanières budget ; soit un taux de réalisation de 129,4% par rapport aux prévisions globales fixées à 650,0 MdF.

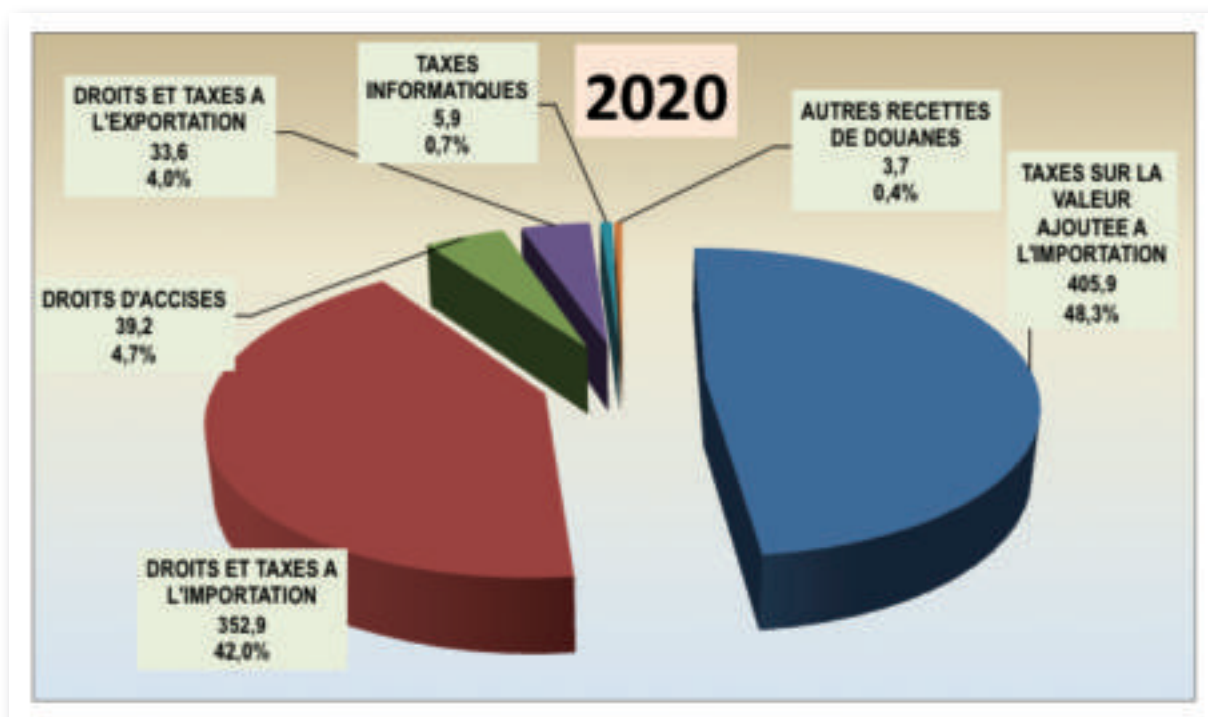
Tableau 2 : Evolution des droits et taxes émis en 2020 relativement à 2019
montants en milliards de FCFA

RUBRIQUES	2019	2020	VARIATIONS 2020/2019	
			Absolues	Relatives
TVA A L'IMPORTATION	404,1	405,9	1,8	0,4%
DROITS DE DOUANE A L'IMPORTATION	363,8	352,9	-10,9	-3,0%
DROITS D'ACCISES	49,0	39,2	-9,8	-20,1%
DROITS DE SORTIE	31,4	33,6	2,2	6,9%
PRECOMPTE A L'IMPORTATION	7,2	5,9	-1,4	-18,7%
AUTRES DROITS ET TAXES	5,6	3,7	-1,9	-34,0%
TOTAL GENERAL	861,2	841,2	-20,0	-2,3%



L'examen de la ventilation des droits et taxes budgétaires émis en 2020 permet de relever que la TVA (+48,3%) et les droits de Douane à l'importation (42,0%) en sont les principales composantes. Les deux représentent 90,3% du montant total des émissions budgétaires.

Graphique 2 : Droits et taxes de douane budgétaires émis en 2020 (montant en MdF).



C- Recouvrement

1. Recettes totales budget et hors budget

Au cours de l'année 2020, l'Administration des Douanes a mobilisé un montant global de recettes (budget + hors budget) de 855,0 milliards de FCFA dont 707,8 milliards de recettes budgétaires, 91,4 milliards de recettes hors budget, 36,8 milliards de droits de transit sur le pipeline (DTP) et 23,2 milliards de recettes hors Compte Unique du Trésor (CUT).

Il convient de préciser que les recettes budgétaires, le droit de transit sur le pipeline et les recettes hors budget alimentent le Compte Unique du Trésor. Les recettes hors CUT sont virées directement dans les comptes des divers bénéficiaires (SGS, GUCE, FODECC, ONCC, CICC, SODECAO, CAPEF, CAMPASS, etc.)

Tableau 01 : Recettes globales mobilisées par l'Administration des Douanes en 2019 et 2020, Montants en milliards de FCFA

RUBRIQUES	2019	2020	VARIATIONS 2020/2019	
			Absolues	Relatives
RECETTES BUDGÉTAIRES	840,0	707,8	-132,2	-15,7%
RECETTES HORS BUDGET	86,0	91,4	5,4	6,3%
DROITS DE TRANSIT SUR LE PIPELINE	35,0	36,8	1,8	5,2%
RECETTES HORS COMPTE UNIQUE DU TRÉSOR	10,7	23,2	12,5	116,6%
TOTAL GENERAL	971,7	855,0	-116,7	-12,0%

Par rapport aux projections révisées de la Loi de Finances de 650 milliards de FCFA, le taux de réalisation des recettes budgétaires est de 108,9% pour un excédent de 57,8 milliards de FCFA, soit une moyenne mensuelle de 59,0 milliards de FCFA. Ce taux de réalisation est en hausse de 10,1 points par rapport à celui de 2019 qui était de 98,8%.

Tableau 02 : Ventilation des recettes budgétaires par type de taxes, montants en milliards de FCFA

RUBRIQUES	2019	2020	VARIATIONS 2020/2019	
			Absolues	Relatives
DROITS ET TAXES A L'IMPORTATION	346,0	301,0	-45,0	-13,0%
TAXES SUR LA VALEUR AJOUTEE A L'IMPORTATION	400,5	319,9	-80,7	-20,1%
DROITS D'ACCISES (DOUANES)	46,3	38,4	-7,8	-16,9%
DROITS ET TAXES A L'EXPORTATION	31,4	32,8	1,3	4,2%
TAXES INFORMATIQUES	7,4	6,8	-0,6	-7,5%
AUTRES RECETTES DE DOUANES	8,4	8,9	0,5	6,3%
TOTAL GENERAL	840,0	707,8	-132,2	-15,7%

2. Exégèse des performances en 2020

a)- Facteurs positifs

Malgré la baisse des recettes par rapport l'année 2019 du fait de la conjoncture moins favorable, les recettes douanières ont dépassé le niveau fixé par la LFR. Ceci a été possible grâce à un ensemble de facteurs dont les plus importants sont :



- L'impact favorable des nouvelles mesures de LF 2020

Il s'agit principalement liée à la fiscalité forestière (le taux de droits de sortie du bois en grume est passé de 30% à 35% et celui du bois débité de 5,65% à 10%) qui a eu une incidence sur le montant collecté du droit de sortie de +4,2%, soit une augmentation de 1,3 milliard.

- L'optimisation du recouvrement de la dette douanière

Les opérations de recouvrement sur les liquidations des années antérieures à 2020, ont permis de mobiliser des recettes supplémentaires de 8,0 milliards de FCFA hors marketeurs (référentiel à ajouter).

- Un apurement plus important de la dette de l'Etat

A la fin de l'exercice 2020, un montant de 21,2 milliards de FCFA a été enregistré au titre de la réduction de la dette de l'Etat (couverture budgétaire), par rapport au montant de 18,2 milliards de FCFA comptabilisé à fin décembre 2019, l'on relève ainsi une hausse de 16,6% (+3,3 milliards de FCFA).

- La bonne tenue du contentieux douanier

Il s'est matérialisé par la nette augmentation des droits compromis et éludés d'un montant de 9,9 milliards de FCFA en 2020 contre 8,8 milliards de FCFA en 2019, soit une hausse de 12,5% d'une part, et des amendes d'un montant de 12,5 milliards de FCFA en 2020 contre 9,4 milliards de FCFA en 2019, soit une hausse de 33,0% d'autre part.

b)- Difficultés rencontrées

Ces résultats auraient pu être améliorés si certaines pesanteurs n'avaient grevées les performances de la DGD en 2020, au rang desquelles :

- Les difficultés de solvabilité de la SONARA consécutives à l'incendie de ses installations en mai 2019. En rappel, cette société a apuré sa dette à hauteur de 95,8 milliards en 2019 ;

- L'accroissement de la dette des Marketeurs dont les paiements en 2020 s'élèvent à 50,4 milliards, contre 93,0 milliards pour l'année précédente, soit une baisse de 45,8% (-42,5 milliards) ;

- L'atonie des opérations du commerce extérieur caractérisée par une baisse des échanges globaux (importations +exportations) de 18,7% (6,7% hors hydrocarbures) ;

- L'augmentation de la dépense fiscale liée à la mise en œuvre de l'APE dont le montant total enregistré en 2020 est de 9,6 milliards de FCFA contre 7,8 milliards en 2019, soit une hausse de 24,4% en dépit de la suspension provisoire du calendrier de démantèlement des produits des catégories 2 et 3 du fait de l'ampleur de la pandémie du coronavirus.

Graphique 1 : Montant de la moins-value fiscale due à l'APE, par exercice
(Montants en millions de FCFA)



II- ANALYSE DES DONNEES DU COMMERCE EXTERIEUR

Les statistiques du commerce extérieur du Cameroun sont fondées sur le concept de commerce spécial tel que défini dans le Décret N°2004/0133/PM du 09 janvier 2004 fixant le cadre d'élaboration des statistiques du commerce extérieur.

Les exportations sont exprimées en valeur FOB (Franco À Bord i.e. coût de la marchandise à son point de sortie du pays) et les importations en valeur CAF (Coût, Assurance et Fret i.e. coût d'achat de la marchandise au point de départ, plus l'assurance et le fret).

Les pays partenaires sont le pays d'origine de la marchandise à l'importation et celui de sa destination finale à l'exportation.

L'expression « hydrocarbures » regroupe spécifiquement les huiles brutes de pétrole, les carburants, les lubrifiants et le gaz.

Les informations proviennent essentiellement des statistiques collectées par les systèmes informatiques de l'Administration des Douanes (SYDONIA et CAMCIS), qui fournissent plus de 95% des données sur nos échanges formels.

A- Situation Globale des Exportations

1. Etat Global

En 2020, les exportations totales, toutes destinations confondues, ont connu une régression tant en quantité qu'en valeur, par rapport à l'année 2019. La baisse est plus marquée en valeur (-24,2%) qu'en quantité (-4,1%) du fait du repli du prix moyen à l'exportation (-21,0%)



Tableau 3 : Evolution globale des exportations camerounaises
Q (quantités) en milliers de tonnes et V (valeurs) en milliards de FCFA

							Variations (a)-(b)				Prix moyen (FCFA/Kg)		
Périodes 2018		2019 (b)		2020 (a)			Absolu		Relative %				
Libellés	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V	2019	2020	Var (%)
Pétrole brut	2 904	862	3 811	999	3 715	640	-96	-359	-2,5%	-35,9%	262	172	-34,3%
Gaz (GNL)	786	125	1 225	262	1 236	184	11	-78	0,9%	-29,9%	214	149	-30,6%
Carburants et lubrifiants	177	53	71	31	4	1	-67	-29	-94,9%	-96,3%	431	311	-27,9%
Hydrocarbures (*)	3 866	1 040	5 106	1 292	4 954	825	-152	-467	-3,0%	-36,1%	253	167	-34,2%
Exportations hors pétrole brut	3 825	1 250	3 891	1 393	3 673	1 173	-218	-220	-5,6%	-15,8%	358	319	-10,8%
Exportations hors pétrole brut et gaz	3 040	1 125	2 666	1 131	2 437	989	-229	-142	-8,6%	-12,5%	424	406	-4,3%
Exportations hors hydrocarbures	2 863	1 072	2 596	1 101	2 434	988	-162	-112	-6,2%	-10,2%	424	406	-4,2%
Total Général	2 863	2 112	7 702	2 393	7 388	1 813	-314	-579	-4,1%	-24,2%	311	245	-21,0%

En valeur, la baisse des exportations totales en 2020 est principalement tirée par les hydrocarbures (-36,1%). Les ventes de pétrole brut régressent de 35,9% du fait d'un repli des quantités exportées (-2,5%) mais surtout de la chute du prix unitaire moyen (-34,3%). Pour le gaz, les exportations ont légèrement augmenté en quantités (+0,9%) mais en valeur l'on observe une baisse de 29,9% marquée par celle du prix unitaire moyen (-30,6%). Hors hydrocarbures, la baisse reste forte (-10,2%) mais plus atténuée que celle des hydrocarbures.

2. Principaux Produits Exportés

Les 10 premiers produits les plus exportés en 2020 représentent 86% des exportations totales en valeur. Ce sont le pétrole brut (35,3% des exportations totales en valeur), le cacao brut (13,6%), le gaz (10,1%), le bois scié (8,7%), le coton brut (6,2%), le bois brut (4,1%), les pâtes de cacao (2,8%), l'aluminium brut (2,8%), Le beurre de cacao (2,0%) et le savon (1,4%).

3. Principaux Pays de Destination des Exportations

La Chine reste le premier pays de destination des produits exportés par le Cameroun avec une part de 21,5%. Elle est suivie de loin par l'Italie (10,0%), les Pays-Bas (9,3%) et l'Espagne (6,8%). Les autres principales destinations sont dans l'ordre : la Malaisie (4,2%), l'Inde (4,0%), le Bangladesh (3,9%), le Tchad (3,8%), la France (3,7%) et la Belgique (3,4%).

Ces 10 premiers pays de destination des exportations camerounaises en 2020 ont cumulé à eux-seuls environ 71% des exportations totales.

B- Situation Globale des Importations

1. Etat Global

Au cours de l'année 2020, les importations du Cameroun ont connu un recul en valeur (-17,6%) et en quantité (-10,6%) par rapport à l'année 2019, dans un contexte marqué par la crise sanitaire de la covid-19 et la suspension des importations de pétrole brut suite à l'incendie de la SONARA.

Tableau 4 : Évolution globale des importations camerounaises
Q (quantités en mT et V (valeurs) en milliards de FCFA

							Variations (a)-(b)			
Périodes 2018			2019 (b)		2020 (a)		Absolu		Relative %	
Libellés	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V
Pétrole brut	541	173	719	220	0	0	-719	-220	-100,0%	-100,0%
Gaz (Butane)	137	38	98	34	64	21	-34	-13	-34,6%	-38,1%
Carburants et lubrifiants	1 026	473	1 671	725	1 821	612	151	-113	9,0%	-15,5%
Hydrocarbures (*)	1 703	684	2 488	978	1 885	633	-603	-345	-24,2%	-35,3%
Importations hors pétrole brut	7 632	3 232	9 292	3 637	8 953	3 178	-339	-459	-3,6%	-12,6%
Importations hors pétrole brut et gaz	7 496	3 194	9 194	3 603	8 889	3 158	-305	-446	-3,3%	-12,4%
Importations hors hydrocarbures	6 470	2 721	7 523	2 879	7 068	2 546	-455	-333	-6,1%	-11,6%
Total Général	8 173	3 405	10 011	3 857	8 953	3 178	-1 058	-678	-10,6%	-17,6%

En valeur, les importations de carburants et lubrifiants baissent de 15,5% du fait de la chute des cours mondiaux du pétrole qui ont impacté la valeur unitaire moyenne de ces produits. Parallèlement, les quantités importées ont augmenté de 9,0%.

Hors hydrocarbures, l'on relève une baisse des importations de 11,6% en valeur et 6,1% en quantité.



2. Principaux Produits Importés

Le Cameroun importe une gamme assez variée de produits. Toutefois, la ventilation du montant global des importations n'est pas équitable. Certains produits dominent sur le panier global des articles, d'autres par contre n'ont pas une proportion importante sur le volume des activités au cours de l'année, comme le montre le tableau suivant :

Tableau 5 : Poids des principaux produits importés

Périodes 2018			Périodes 2019	
Rubriques	Valeurs en MdF	Poids (%)	Valeurs en MdF	Poids (%)
1 ^{er} produit (Carburants et lubrifiants)	724,6	18,8%	612,0	19,0%
5 premiers produits	1451,9	37,6%	1 169,2	36,3%
10 premiers produits	1856,6	48,1%	1 471,6	45,7%
15 premiers produits	2069,1	53,7%	1 642,2	51,0%
20 premiers produits	2222,4	57,6%	1 779,3	55,2%
25 premiers produits	2345,3	60,8%	1 903,6	59,1%
TOTAL	3856,9	100,0%	3 178,4	100,0%

Le premier produit, à savoir les carburants et lubrifiants, représente 19,0% des importations globales en valeur en 2020 pour 612 MdF. Cette proportion est presque stable par rapport à l'année précédente. Les cinq premiers produits couvrent 36,3% des importations, en baisse par rapport à l'année 2019 où cette proportion était évaluée à 37,6%. La part des 10, 15, 20 et 25 premiers produits a également baissé par rapport à l'année 2019 comme le montre le tableau ci-dessus.

Les 10 premiers produits importés en 2020 sont dans l'ordre : les carburants et lubrifiants (19,0%), le riz (5,0%), le blé (4,3%), le poisson congelé (4,2%), les produits pharmaceutiques (4,1%), le clinker (2,6%), les pesticides (1,9%), les véhicules de tourisme (1,8%), les demi-produits en fer ou en aciers non alliés (1,7%) et les carreaux (1,5%).

3. Orientation Géographique

Les importations du Cameroun se caractérisent par la grande diversité des zones géographiques d'origine, malgré une concentration autour des quelques pays. Le top 10 des fournisseurs du Cameroun cumule 58% des importations totales.

La Chine avec 17,5% des parts reste la première origine des importations camerounaises, suivie de très loin par la France (8,7%), la Belgique (5,6%) et l'Inde (5,0%). Les autres principales origines sont dans l'ordre : les Etats-Unis (4,4%), la Turquie (4,0%), le Togo (3,6%), la Russie (3,0%), les Pays-Pays (3,0%) et l'Allemagne (2,9%).

C- Balance Commerciale et Taux de Couverture

Comme les années précédentes, la balance commerciale du Cameroun reste déficitaire. Ce déficit structurel s'est poursuivi en 2020 avec un taux de couverture des importations par les exportations qui recule de près de 8 points passant de 62,0% en 2019 à 57,1% en 2020. Parallèlement, le solde commercial est passé de 1 464 MdF en 2019 à 1 365 MdF en 2020.

Tableau 6 : Balance commerciale du Cameroun de 2017 à juin 2020

(Q = quantité en millions de tonnes mT et V = valeur en milliards de FCFA MdF)

Périodes	2017		2018		2019 (b)		2020 (a)		Variations (b)-(a) %	
Libellés	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V
Exportations	6 507	1 882	6 730	2 112	7 702	2 393	7 388	1 813	-4,1%	-24,2%
Hydrocarbures (*)	3 732	809	3 866	1 040	5 106	1 292	4 954	825	-3,0%	-36,1%
Exportations hors hydrocarbures	2 775	1 073	2 863	1 072	2 596	1 101	2 434	988	-6,2%	-10,2%
Importations	7 978	3 054	8 173	3 405	10 011	3 857	8 953	3 178,4	-10,6%	-17,6%
Hydrocarbures (*)	1 661	495	1 703	684	2 488	978	1 885	633	-24,2%	-35,3%
Importations hors hydrocarbures	6 317	2 560	6 470	2 721	7 523	2 879	7 068	2 546	-6,1%	-11,6%
Balance commerciale		-1 172		-1 293		-1 464		-1 365		-6,8%
Balance commerciale hors hydrocarbures		-1 751		-1 680		-1 587		-1 721		8,4%
Taux de couverture		61,6%		62,0%		62,0%		57,1%		-8,0%
Taux de couverture hors hydrocarbures		41,9%	9 194	39,4%		38,2%		38,8%		1,5%

Hors hydrocarbures, la balance commerciale du Cameroun reste déficitaire avec un solde net de -1 721 MdF en 2020 contre -1 587 MdF en 2019.

Le taux de couverture hors hydrocarbures s'améliore un peu, passant de 38,2% en 2019 à 38,8% en 2020.



III- LUTTE CONTRE LA FRAUDE, LES TRAFICS ET LE COMMERCE ILLICITE

Face aux défis de mobilisation des recettes, de protection de l'environnement économique et de sécurité, la surveillance douanière s'est positionnée progressivement durant l'année 2020 comme une activité auto-justifiée, voire revendiquée.

Cette partie met en relief l'activité de surveillance durant l'année 2020 en trois points : les actions entreprises aux niveaux stratégique et opérationnel (I), l'évaluation du dispositif répressif (II) et les perspectives (III).

A- Les actions entreprises aux niveaux stratégique et Opérationnel

1. Au niveau stratégique

A ce niveau, l'on note :

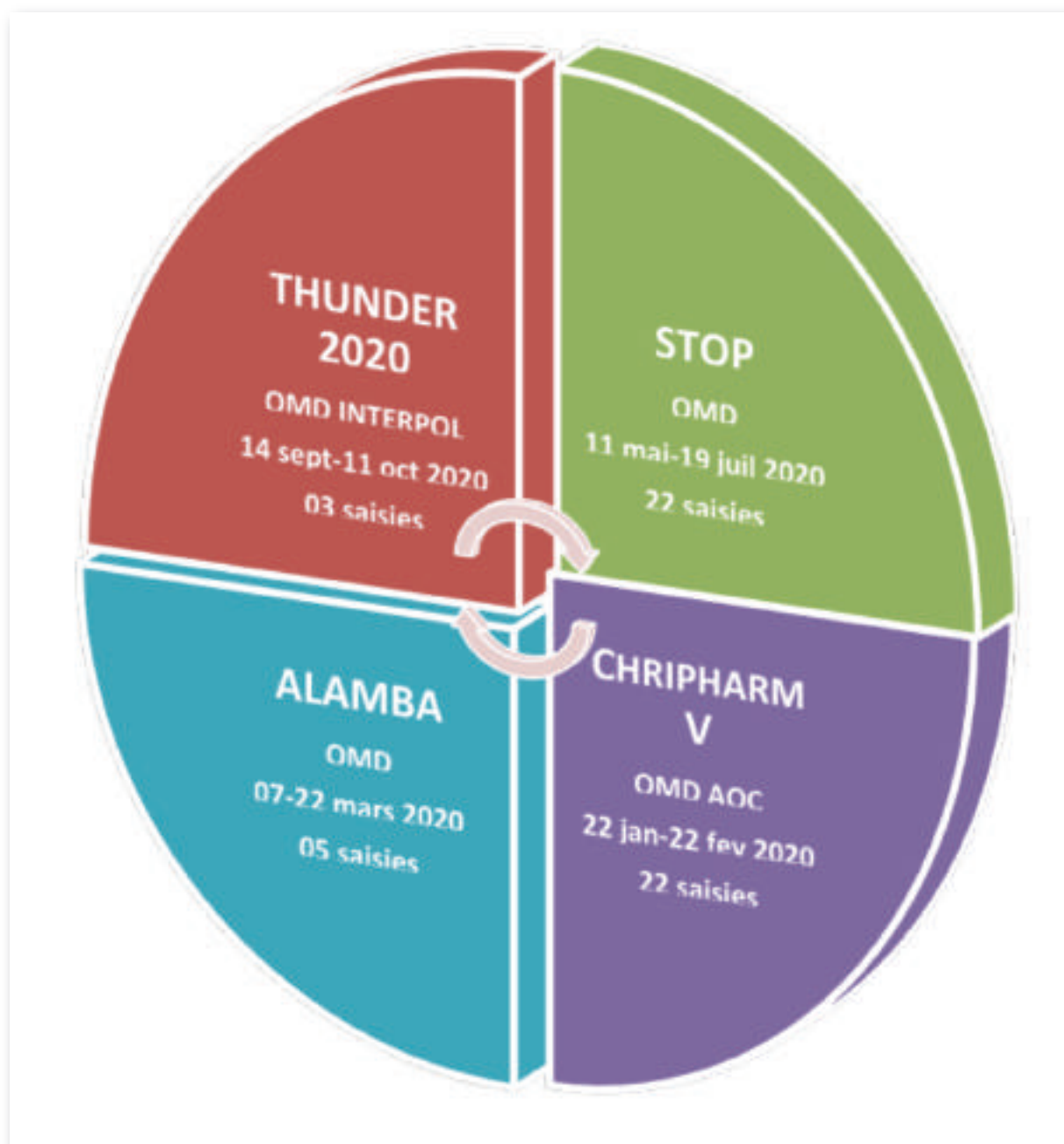
- La nomination des nouveaux responsables à la Division des Enquêtes Douanières et de la Surveillance, au Groupement Spécial d'Intervention Douanière et dans toutes les unités opérationnelles déconcentrées de la surveillance douanière dans le cadre de la mise en œuvre du Décret N°2013/066 de la 28/02/2013 portant organisation du Ministère des Finances ;
- La tenue du Forum sur la surveillance douanière du 10 au 11/08/2020 qui a abouti à la planification des activités de surveillance et du contrôle du plan d'eau ;
- L'accord de Monsieur le Président de la République, communiqué au Ministre des Finances par correspondance N°B1466/SG/PR du 08/10/2020, en vue de conduire le chantier de la mise à niveau de la Douane, pour son intégration au sein de la communauté nationale de Défense et de sécurité.



Au niveau opérationnel

Sous ce prisme, les actions suivantes ont été entreprises :

- Le déploiement de la phase III de l'Opération «Halte au Commerce Illicite» (HALCOMI III);
- Le lancement de l'opération de lutte contre le trafic illicite des espèces forestières « Fight Illegal Timber Trade Export » (FILTTRE);
- La participation active aux opérations régionales de lutte contre la fraude organisée sous l'égide de l'OMD et INTERPOL :





B- Les résultats obtenus

Les Douanes Camerounaises ont réalisé un total de 2296 saisies durant l'année 2020.

1. Contribution à la sécurité nationale

Nature marchandise	Charges explosives (pièces)	Munitions (pièces)	Précurseurs chimiques
Quantités saisies	228	5 361	22 tonnes d'urée + 27 litres de nitrate d'ammonium + 300 litres de peroxyde d'hydrogène + 23 bidons de sulfate d'aluminium



Saisie le 27/11/2020 à Douala, de 300 litres au total de peroxyde d'hydrogène.



Saisie le 27/11/2020 à Douala, de 300 litres au total de peroxyde d'hydrogène.
Saisie le 29/08/2020 à Pakete, de 207 charges explosives artisanales utilisées pour la fabrication d'engins explosifs improvisés (EEI).



Saisie le 27/11/2020 à Douala, de 300 litres au total de peroxyde d'hydrogène.
Saisie le 18/04/2020 à Nkoabang de 750 munitions de chasse dissimulés à bord d'un Bus



*Saisie le 20/12/2020
de 100 bidons de 20 litres
chacun d'acide nitrique.*



*Saisie le 06/10/2020 de 23 bidons de sulfate d'aluminium dissimulés
dans la soute d'un bus de transport en commun.*

2. Contribution a la lutte contre le commerce illicite des médicaments et produits destinés à lutter contre la covid-19

Les saisies réalisées par la Douanes Camerounaises dans le cadre de la lutte contre le trafic illicite des produits servant à lutter contre la Covid-19 sont les suivantes :

Nature marchandise	Masques de protection (pièces)	Covid Cure (cartons)	Thermoflash (pièces)	Gants de protection
Quantités saisies	164 530	03	200	200



*Saisie le 17/06/2020 à
Douala, de 140000 masques
chirurgicaux importés sans
aucune autorisation du
MINSANTE*



Saisie le 12/06/2020 à Douala, de 10080 masques et 200 thermoflashed.



Saisie le 26/05/2020 dans l'un des bus de GENERAL EXPRESS allant de Douala pour Yaoundé, de 03 cartons de Covid Cure.



Saisie le 26/08/2020 à Douala, de 200 cartons de gants médicaux couverts par aucun document de dédouanement ni couvert pas des autorisations.

1- Contribution à la lutte contre le trafic de stupefiants

Les principales saisies de stupéfiants ont abouti à :

Nature marchandise	Tramadol	Cannabis (kg)
Quantités saisies	27 420 comprimés + 620 ampoules + 1 carton non dénombré	18 167



Saisie le 03/02/2020 à BOMONO, de 700 kg de Tramadol et 200 kg de Diazepam.



Saisie le 11/04/2020 à Yaoundé, de 32 kg cannabis dans la soute à bagage d'un bus de transport interurbain.

2- Contribution à la protection de la santé des consommateurs

Les saisies ci-après illustrent à suffisance l'implication de la Douanes dans la protection de la santé des consommateurs : **(Tableau ci-dessous à reconfigurer)**

Nature marchandise	Médicaments (pièces)	Whisky et champagnes (bouteilles)	Riz (sacs)	Sardine (pièces)	Vins
Quantités saisies	861 633 comprimés + 24 295 ampoules + 2 909 cartons	31 746	406 sacs + 02 camions 18 roues	1 225	28 609 bouteilles + 676 briques
Nature marchandise	Bières (palettes)	Cigarettes (tiges)	Cosmétiques (cartons)	Poulets congelés (cartons)	Huile végétale (litres)
Quantités saisies	5 481	1 101 997 + 76 cartons	406 sacs + 02 camions 18 roues	759 + 1 conteneur	105



Saisie le 05/05/2020 à Kye-ossi, de 102 cartons de PERLADO sur lesquels n'était apposée aucune vignette.



Saisie le 27/05/2020 à Bekoko, d'un bus de l'agence Garanti contenant 1256 palettes de bières des marques 33 Export et Heineken importés en contrebande.



Saisie le 13/09/2020 à Barndanke, de 156 cartons de produits cosmétiques importés sans déclaration en provenance du Nigeria.



Saisie le 16/10/2020 à Yaoundé, de 140 cartons de produits pharmaceutiques couverts par aucun document de transport ou de dédouanement.



Saisie le 21/10/2020 à Garoua, de 12 cartons de cigarettes de marque GOLD SEAL non estampillées.



Saisie le 09/09/2020 à Moudaka, d'un stock de bouteilles et cartons de whisky vides sur lesquelles étaient apposées des vignettes.



3- Contribution à la protection de la nature et à la lutte contre le trafic illcrite des espèces menacées d'extinction

Les saisies enregistrées dans ce cadre de la protection de la nature et de la lutte contre le trafic des espèces en voie de disparition sont les suivantes :

Nature marchandise	Ecailles de pangolin (kg)	Perroquets (pièces)	Défenses d'éléphant (kg)	Dents et griffes de panthère (pièces)	Matières plastiques (kg)	Serpents (pièces)
Quantités saisies	4 942	273	1 350	58	68 508	80



Saisie le 15/10/2020 sur l'axe Bertoua- Batouri au lieudit DONGBOME, de 30 dents et 18 griffes de panthères.



Saisie à Bekoko le 20/07/2020, de 473 kg d'emballages plastiques non biodégradables.



Saisie le 22/10/2020 à Ambam, de 626 kg de pointes d'ivoires dissimulés dans une camionnette.



*Saisie le 04/12/2020 à l'aéroport de Douala Aéroport, de 80 serpents (cobras et vipères)
soigneusement disposés dans deux caisses à destination de Londres.*

4- Contribution à la protection des entreprises nationales

Les saisies ci-après ont été réalisées dans le cadre de la protection de l'environnement économique et des entreprises nationales :

Nature marchandise	Pagnes (pièces)	Ciment (sacs)	Sucre (kg)	Riz (sacs)	Carburant
Quantités saisies	25 475 + 51 balles	976	192 950	406 sacs + 02 camions 18 roues	96 175



Saisie le 15/10/2020 sur l'axe Bertoua- Batouri au liendit DONGBOME, de 30 dents et 18 griffes de panthères.



Saisie à Bekoko le 20/07/2020, de 473 kg d'emballages plastiques non biodégradables.



Saisie le 25/08/2020 au liendit Garouavinde, de 310 sacs de Riz en contrebande pour le Nigeria.



Saisie le 09/05/2020 à Yaoundé, de 5 bollots de paine.



Saisie le 03/05/2020 à Magada, de 199 sacs de sucre raffiné.



5- Contribution à lutter contre les autres commerces illicites

Les saisies suivantes ont été enregistrées dans le cadre de la lutte contre la contrebande et les grands trafics :

Nature marchandise	Véhicules de contrebande	Téléphones portables (pièces)	Devise (CFA Franc BEAC)	Or (kg)	Lait Peak
Quantités saisies	1 211	106 769	22 000 000	38	847



Saisie le 11/03/2020 dans la Mayo Louti, sur un piéton en provenance du Nigéria et à destination du Soudan, de 22 millions de FCFA importés sans déclaration



Saisie le 09/05/2020 à Yaoundé, de 5 bollots de pague.



Saisie le 27/10/2020 à l'Aéroport International de Douala, de 38 lingots d'or soit un poids total estimé de 20 kg.



Saisie le 08/06/2020 à Bekoko, de 717 palettes de lait Peak.

CHAPITRE III

PERFECTIONNEMENT DES MOYENS DES SERVICES DES DOUANES





CHAPITRE III

PERFECTIONNEMENT DES MOYENS DES SERVICES DES DOUANES

I- REFORMES INFORMATIQUES

LES REFORMES INFORMATIQUES

POUR L'AMELIORATION DE LA QUALITE DES SERVICES DOUANIERS

INTRODUCTION

Les reformes informatiques engagées dans le cadre du plan stratégique de la Direction Générale des Douanes en 2015, s'appuient sur les chantiers de remplacement de l'ancien système SYDONIA et de la dématérialisation des procédures en vue d'améliorer la qualité des services douaniers. A titre de rappel, les objectifs assignés en 2019 ont porté sur la poursuite des réformes informatiques, notamment l'exploitation en parallèle des systèmes SYDONIA et du nouveau système d'Information Douanier (CAM-CIS). C'est ainsi qu'en 2020, dans le cadre de la poursuite de ces réformes, les objectifs assignés à la Division de l'Informatique portent essentiellement sur le déploiement du nouveau système sur l'ensemble du territoire, la formation et l'assistance aux utilisateurs. D'autres développements ont été réalisés pour répondre aux besoins d'améliorations du nouveau système ainsi que la mise en place des applications spécifiques.





LA MISE EN ŒUVRE DES REFORMES INFORMATIQUES EN 2020

La poursuite des opérations d'exploitation dans SYDONIA

L'exploitation normale de l'ancien système SYDONIA s'est poursuivie- jusqu'au 05 avril 2020. Cette date marque la fin des traitements dans SYDONIA et le lancement officiel du système CAMCIS au Port de Douala et ensuite progressivement dans les autres sites. Actuellement le système SYDONIA est fermé aux utilisateurs et reste disponible pour les seules opérations d'encaissement des restes à recouvrer au niveau des Recettes de Douanes.

La migration des données SYDONIA vers CAMCIS

La migration des données du système SYDONIA vers CAMCIS a été engagée pour permettre à l'application de disposer de toutes les données nécessaires pour son bon fonctionnement.



C'est le lieu de rappeler ici que l'application a été préalablement mise en exploitation sur plusieurs sites pilotes en 2019 et en début 2020. Les essais jugés concluants ont permis de démarrer le déploiement sur l'ensemble du territoire. Cette opération a mobilisé toutes les ressources humaines de la Douane pour son succès. Au 31 Décembre 2020, CAMCIS fonctionne dans les dix régions du territoire national.

- Du 1^{er} octobre 2019 au 06 avril 2020, les équipes ont procédé au basculement complet de SYDONIA vers CAMCIS et la mise en exploitation des cinq (05) premiers modules : Fret /Manifeste ; Dédouanement ; Recouvrement ; Gestion des risques I et Portail.

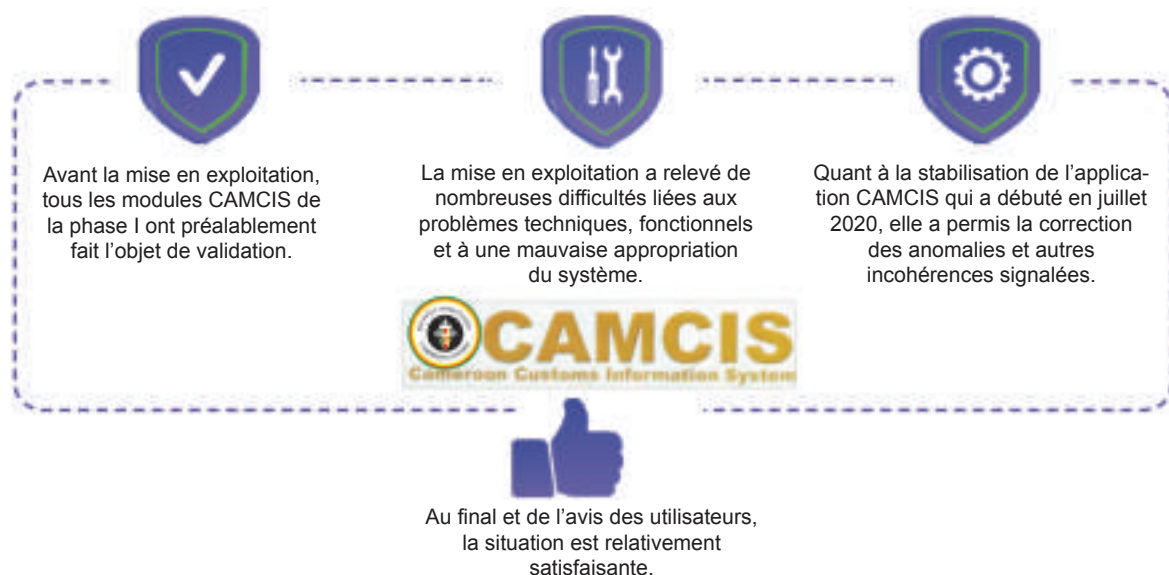
- La mise en place de ce système a permis d'élaborer un plan de formation à deux niveaux : la formation des formateurs et la formation des utilisateurs.

- a) La formation des formateurs a permis d'obtenir une cuvée de 170 formateurs à la maîtrise des fonctionnalités du système, en vue d'assurer la formation des utilisateurs douaniers et non douaniers.

- b) La formation des utilisateurs. Il s'agit de former l'ensemble du personnel douanier et les autres utilisateurs intervenants dans la chaîne des procédures de dédouanement sur les places portuaires, aéroportuaires, ferro- viaires et terrestres. Plus de trois milles (3000) personnels ont été formées à cet effet.



L'exploitation et la stabilisation de l'application CAMCIS



2

LES AMELIORATIONS RELEVÉES SUR LA QUALITÉ DES SERVICES DOUANIERS

La dématérialisation accrue a vu le jour avec l'installation du nouveau système douanier CAMCIS. Plusieurs avantages à mettre à l'actif de cette application :





L'accès en ligne
des documents joints



La facilitation du traitement
des procédures par la mise à
disposition en temps réel de la
réglementation douanière



L'élimination progressive du
contact physique entre l'usager et
l'inspecteur



L'automatisation
d'autres procédures manuelles telles
que le contentieux douanier, le
contrôle a posteriori, etc...



La facilitation du déploiement
du système CAMCIS
qui ne nécessite pas des
équipements lourds



La disponibilité permanente
du système évaluée à plus de 97%

Au-delà des avantages liés à la dématérialisation du système CAMCIS, d'autres développements connexes ont été réalisés en vue de faciliter le travail des utilisateurs notamment :

- L'automatisation complète des contrats de performances (inspecteurs et opérateurs) ;
- L'exploitation et l'audit du Système de Gestion Electronique du Commerce Extérieur dénommé (SYGEC), outil performant mis en service pour le traitement des données du Commerce Extérieur ;
- L'analyse et la conception d'une plateforme de consultation des Châssis des Véhicules et Engins roulants en vue de l'automatisation ;
- Les améliorations sensibles des échanges de données avec les partenaires, à l'instar du PAK avec les échanges implémentés au niveau du SIP et CAMCIS.





3

LES DIFFICULTES

Les difficultés rencontrés dans le cadre de la mise en œuvre des reformes informatiques prévues sont de quatre ordres :



Au plan humain

Le déficit en personnel qualifié et motivé n'a pas permis de créer les centres informatiques au niveau de chaque secteur des Douanes ;



Au plan matériel

L'insuffisance en nombre de postes de travail et de matériels de bureau ;



Au plan Infrastructurel

L'insuffisance d'infrastructures technologiques pour l'extension de l'intranet sécurisé sur l'étendue du territoire national ;

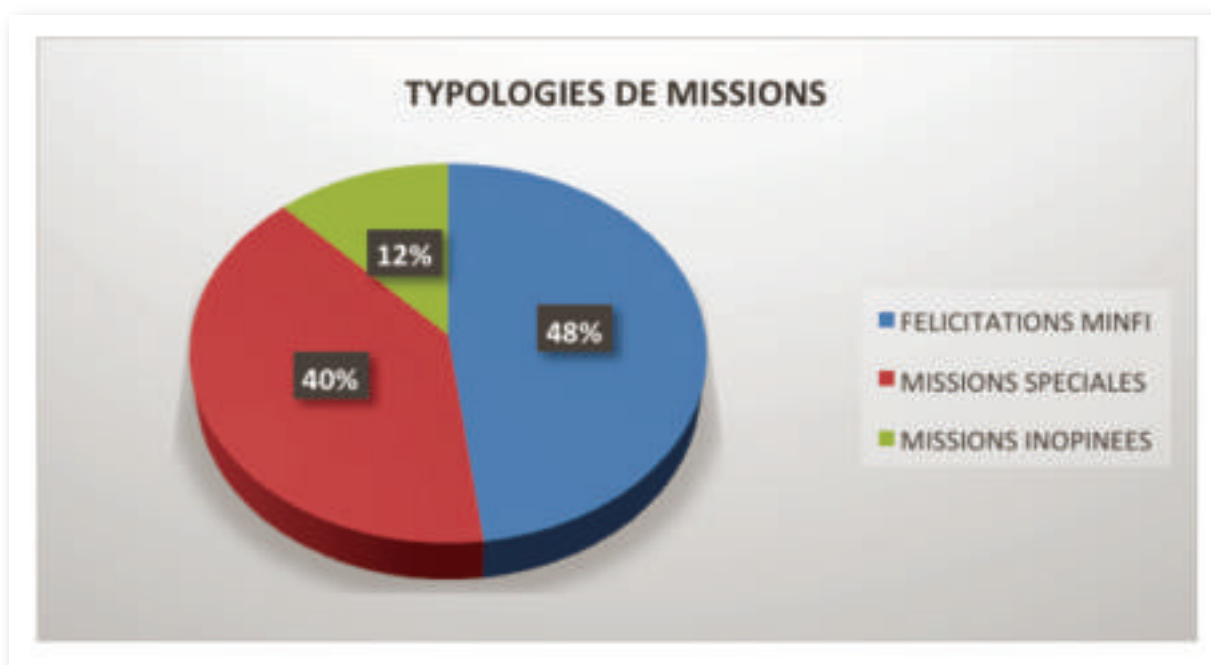


Au plan sécuritaire

Le déficit d'arrimage à la norme de sécurité informatique ISO 27002 version 2013.

II- CONTROLE INTERNE, PROMOTION DE L'ETHIQUE ET DE LA GOUVERNANCE

L'évocation de ces deux vocables s'inscrit dans le souci d'assurer une bonne exécution du service, à la satisfaction à la fois des usagers des services publics et des responsables desdits services. Cette mission incombe du point de vue organique à l'Inspection des Services des Douanes, laquelle s'est traduite au cours de l'exercice budgétaire 2020 par l'exécution des missions dites ordinaires (12), des missions spéciales (10) et des missions inopinées (03) auprès des services centraux et déconcentrés de la Direction Générale des Douanes.



A- Des sanctions enregistrées

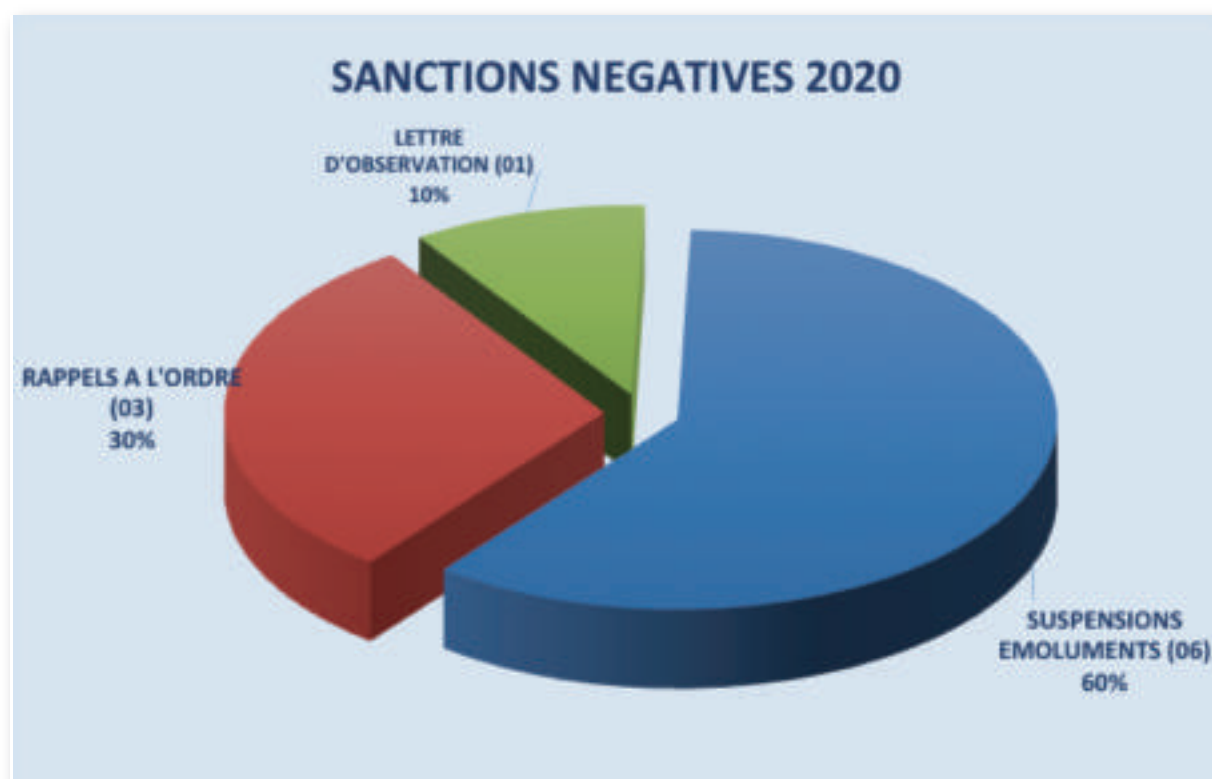
L'évaluation des services douaniers s'accompagne toujours des sanctions. Certaines peuvent revêtir un caractère positif et d'autres un caractère négatif. Ainsi, au cours de l'exercice budgétaire 2020, ces sanctions se présentent comme suit :



1. Des sanctions positives



2. Des sanctions négative



CHAPITRE IV LA REGULATION DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE





CHAPITRE IV

LA REGULATION DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE

Dans la poursuite du processus de changement de paradigme qui induit une mise en exergue de sa mission économique, l'Administration des Douanes a plus que par le passé, réalisé un certain nombre d'actions au cours de l'année 2020, dans le sens de la régulation de l'activité économique. A cet égard, la plupart de ces mesures sont consacrées dans les articles cinquième à quinzième de la loi de finances pour l'exercice 2020. En substance, ces mesures nouvelles qui tiennent compte des facteurs conjoncturels endogènes et exogènes, découlent des prescriptions du Président de la République contenues dans la Circulaire n° 001/CAB/PRC du 24 juillet 2019 relative à la préparation du budget de l'Etat pour l'exercice 2020. Elles visent trois principaux objectifs :

- L'augmentation des recettes de l'Etat à travers l'élargissement de l'assiette fiscale et la réduction de la dépense fiscale ;
- L'amélioration de l'environnement des affaires et des conditions de vie des populations à travers notamment une meilleure protection des entreprises citoyennes ;
- La lutte contre la fraude douanière à travers notamment le renforcement des pouvoirs opérationnels de l'administration des douanes.

I- LES MESURES VISANT L'AUGMENTATION DES RECETTES DE L'ETAT

Cette catégorie regroupe aussi bien les actions relatives à l'élargissement de l'as-

siette fiscale que celles concourant à la réduction des exonérations accordées à la porte.

A- Les actions relatives à l'élargissement de l'assiette fiscale

Elles concernent la taxation des marchandises aussi bien à l'exportation qu'à l'importation.

1-A l'exportation

La politique de taxation a été ajustée afin d'adapter les taux du droit de sortie, soit au niveau de transformation des marchandises exportées, soit aux spécificités de celles-ci, soit à leur valeur sur le commerce international, ainsi qu'il suit :

- Au taux de 0 % : la banane, les produits entièrement manufacturés (produits finis) au Cameroun, produits du cru d'origine animale, végétale et minière ayant subi une ouvraison substantielle ou transformée au Cameroun leur conférant la qualité de « produit fini » ;
- Au taux de 1 % : les produits semi-finis exportés ;
- Au taux de 2 % : les marchandises non soumises à une taxation dérogatoire spécifique à l'exportation ;
- Au taux de 10 % : les marchandises d'origine camerounaise ci-après qui sont, soit très prisées sur le marché international (diamant, or, gomme arabique, noix de cola, bois débités des positions tarifaires 44.06, 44.07 et 44.09), soit exportées alors que la demande locale n'est pas entièrement satisfaite (gnetum africanum

encore appelé « Eru/Okok », riz, huile de palme brute, mil, sorgho);

- Au taux de 35 % : les bois exportés sous forme de grumes, afin d'encourager la transformation locale de ces produits avant leur exportation.

2- A l'importation

L'élargissement de l'assiette s'est matérialisé essentiellement par la révision de la politique d'administration des droits d'accises à la porte. Aussi, la loi de finances pour l'exercice 2020 apporte-t-elle trois aménagements majeurs :

Premièrement, elle pose pour principe que l'assiette du calcul du droit d'accises ad valorem est constituée, à l'importation, de la valeur en douane à laquelle est ajouté le montant du droit de douane. A l'introduction sur le territoire de biens et marchandises en provenance d'un État membre de la CEMAC, cette assiette est constituée de la valeur sortie-usine à l'exclusion des frais d'approche ;

Deuxièmement, pour éviter la double imposition, elle consacre l'exonération des intrants industriels destinés à la production d'autres biens du droit d'accises à l'importation ;

Enfin, elle réajuste les taux d'imposition au droit d'accises sur certaines marchandises considérées, soit comme des produits de luxe, soit comme présentant des externalités négatives en termes de nuisance à la santé et à l'environnement, ainsi qu'il suit :

- Au taux de 50 % : l'hydroquinone et les produits cosmétiques contenant de l'hydroquinone (330499.00.100), afin de lut-

ter contre la dépigmentation de la peau qui est devenue un fléau social ;

- Au taux de 30 % : les cigares et cigarettes et autres tabacs, les pipes, fume-cigarette et leurs parties, les préparations pour pipes notamment la « chicha », pour combattre en particulier le tabagisme des jeunes ;

- Au taux de 25 % : les consoles et machines de jeux vidéo, articles pour jeux de société y compris les jeux à moteur ou à mouvement, billards, tables spéciales pour jeux de casino et les jeux de quilles automatiques ;

- Au taux de 12,5 % : les motocycles d'une cylindrée supérieure à 250 cm³ (grosses motos de sport et de plaisance), les parties de motocycles, les véhicules de tourisme d'une cylindrée supérieure à 2500 cm³ de 0 à 15 ans d'âge (considérés comme des voitures de luxe), ainsi que les cheveux, perruques, laines, barbes, sourcils, cils, mèches et autres matières textiles préparés pour la fabrication de perruques ou d'articles similaires en cheveux ;

- Au taux de 5 % : les sucreries sans cacao, les chocolats et autres préparations alimentaires à forte teneur de cacao, les motocycles d'une cylindrée inférieure ou égale à 250 cm³, les préparations pour consommation des sous-positions tarifaires 210310.00.000 à 210420.00.000 tels que le cube et les glaces importés, en vue de réduire progressivement la consommation de ces produits parfois sources de diabète et d'obésité d'une part, et de dégager les ressources nécessaires pour le financement de la Couverture Santé Universelle d'autre part.



B- Mesures de rationalisation de la dépense fiscale

Dans le cadre de la poursuite des efforts de mobilisation efficiente des ressources budgétaires et des engagements du Gouvernement auprès des bailleurs de fonds, plusieurs mesures d'encadrement de la dépense fiscale ont été prises en 2020. Il s'agit notamment :

- De la poursuite de la politique d'arrimage des conventions et cahiers de charges de certains opérateurs économiques au cadre légal en vigueur en matière de promotion des investissements ;
- De l'audit systématique et préalable de la régularité des facilités douanières octroyées aux opérateurs économiques avant tout renouvellement de celles-ci ;
- Du renforcement des contrôles a posteriori des opérations douanières éligibles au bénéfice d'incitations douanières diverses ou à des destinations douanières privilégiées ;

II- MESURES D'AMÉLIORATION DU CLIMAT DES AFFAIRES

Dans le cadre de l'exercice de sa mission économique, l'Administration des Douanes a réalisé un certain nombre d'actions inscrites notamment dans la Loi de Finances pour l'année 2020, en vue de l'amélioration de l'environnement des affaires d'une part, et des conditions de vie des populations d'autre part.

A- Actions en faveur de l'amélioration du climat des affaires et la relance économique

1- Mesures relatives à l'environnement des affaires

Ces réalisations déclinées ci-après visent l'accompagnement des opérateurs économiques, la fluidification des rapports entre l'Administration des Douanes et ces derniers, ainsi que pour la promotion de la transparence et de la prévisibilité :

- La faculté pour tout redevable de régulariser volontairement dans un délai d'un an, sans amende, les droits et taxes de douane lorsqu'il constate postérieurement une erreur commise lors de la validation des déclarations en douane ;
- La possibilité pour un redevable insolvable de compenser conventionnellement les droits et taxes de douane dus par son patrimoine immobilier. Les modalités d'application de cette mesure sont fixées par l'Instruction N°337/MNFI/DGD du 26 mars 2021 ;
- La clarification du régime de traitement douanier des frais de surestaries, qui font désormais partie des frais de transport et sont à ce titre inclus dans la valeur en douane lorsqu'ils résultent d'une situation ayant eu lieu avant l'arrivée des marchandises sur le territoire douanier. Par contre, ils en sont exclus lorsque leur fait générateur se trouve dans le territoire douanier d'importation.

2- Mesures relatives à la relance de l'économie dans les zones économiquement sinistrées

Afin de relancer l'activité dans les « zones économiquement sinistrées », les facilités ci-après sont consacrées à la porte en faveur des entreprises nouvelles qui s'installent dans lesdites régions et des entreprises anciennes ayant subi des destructions et dégradations lors de la période de crise qui réalisent de nouveaux investissements

selon les modalités suivantes :

- Dans la phase d'installation qui ne peut excéder trois ans : enlèvement direct et exonération des droits et taxes de douane sur les équipements et matériels destinés au programme d'investissement ;
- Dans la phase d'exploitation qui ne peut excéder sept ans : taux réduit du droit de douane à 5% et exonération de TVA à l'importation d'équipements, de pièces de rechange, consommables et matières premières non disponibles localement, à l'exception des prélèvements et autres charges ayant le caractère d'une rémunération de service, et exonération du droit de sortie à l'exportation des produits manufacturés.

B- Actions relatives à l'amélioration des conditions de vie des populations

Dans la perspective du rajeunissement des moyens de transport en commun dans les villes, de l'augmentation qualitative et quantitative de l'offre et de l'allègement du coût de transport en zone urbaine, en prélude notamment à l'organisation des grandes compétitions sportives, la Loi de Finances 2020 institue un taux réduit du droit de douane de 5 % en faveur des véhicules neufs acquis auprès des concessionnaires automobiles locaux et destinés au ramassage urbain par taxi et autocar.

Les modalités de mise en œuvre de cette facilité sont précisées par l'Instruction N°338/MINFI du 26 mars 2020 fixant les modalités du bénéfice du taux réduit du droit de douane de 5 % pour les véhicules acquis auprès des concessionnaires à des fins de transport urbain en commun des personnes.

III- MESURES DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE COMMERCIALE ET DOUANIERE

Dans le cadre de la lutte contre la fraude douanière et les trafics illicites, les capacités opérationnelles de l'Administration des Douanes ont été renforcées à travers la Loi de Finances pour l'exercice 2020 par la batterie de mesures ci-après :

- L'institution d'un quitus douanier d'une validité de trois mois pour les entreprises importatrices ou exportatrices qui soumissionnent dans le cadre de la commande publique ;
- L'obligation de localisation qui impose aux importateurs et exportateurs de fournir les informations précises, fiables, sincères et actualisées relatives à leurs coordonnées géographiques, postales, téléphoniques et à leurs messageries électroniques nécessaires pour le renseignement du système de localisation de l'Administration des Douanes ;
- L'habilitation de l'Administration des Douanes à recourir aux administrations et organismes techniques compétents en vue de la conservation, de l'évaluation ou du stockage de tout type de marchandises prohibées saisies en contrebande.





OPERATION HALCOMI III AU SERVICE DES ENTREPRISES, DE L'ETAT ET DE LA SOCIETE



Historique

L'Opération Halte au commerce illicite III ou Opération HALCOMI III est régie par l'Ordre d'Opération N°570/MINFI/DGD du 05 décembre 2018. Il s'agit d'une opération spéciale de surveillance déployée par le Gouvernement de la République, coordonnée par le Ministère des Finances et mise en œuvre par la Direction Générale des Douanes, en synergie avec d'autres administrations publiques et les entreprises. Elle fait suite aux Opérations HALCOMI I en 2016 et II en 2017.

Missions

L'Opération HALCOMI III vise :

- La lutte contre les trafics illicites et les menaces sécuritaires ;
- La lutte contre la contrebande et la contrefaçon ;
- La mobilisation optimale des recettes douanières ;
- La compétitivité des entreprises nationales ;
- Le renforcement des dispositifs locaux de lutte contre la fraude douanière.
- Le développement du renseignement douanier.

Organisation

Placée sous la supervision du Directeur Général des Douanes qu'assistent un Superviseur Délégué (le Chef de Division des Enquêtes Douanières et de la Surveillance) et un Coordonnateur opérationnel (le Commandant du Groupement Spécial d'Intervention Douanière), l'Opération HALCOMI III est bâtie autour de 03 zones d'actions réparties comme suit :

- La Zone 1 rassemble les Régions du Littoral, du Sud-Ouest, de l'Ouest et du Nord-Ouest avec poste de commandement à Douala.
- La Zone 2 concentre les Régions du Centre, du Sud et de l'Est avec poste de commandement à Yaoundé.
- La Zone 3 regroupe les Régions de l'Adamaoua, du Nord et de

l'Extrême-Nord avec poste de commandement à Garoua.

Moyens

Sur le plan humain, l'Opération HALCOMI III bénéficie de 02 types de Personnels, à savoir : les Personnels de la Direction Générale des Douanes mobilisés dans le cadre de l'Opération et les Personnels d'appui commis par les Secteurs des Douanes.

Sur le plan logistique, HALCOMI III bénéficie des bureaux de travail, des matériels informatiques et autres matériels roulants, indispensables au déploiement efficace de l'Opération.

Résultats

En plus de ces chiffres, il convient de se réjouir du rôle que la Douane joue dans le sens de la promotion du made in Cameroon et de la résilience de l'économie et des industries citoyennes face aux courants de contrebande et de contrefaçon. Les nombreuses saisies de sucre, de ciments, de textiles et de produits brassicoles et alimentaires ont ainsi soulagé des entreprises comme Sosucam, Cimencam, Cicam, SABC, Guinness, Chococam, Sodecoton, etc.

En matière de sécurité, HALCOMI III a réalisé la plus grosse saisie d'Engins Explosifs Improvisés (EEI) au Cameroun, soit 2,7 tonnes lors d'un contrôle de routine dans la Région du Nord. En outre, l'Opération enregistre également des saisies importantes de stupéfiants, de produits psychotropes, de munitions et d'armes.

Par ces actes courageux, la Douane contribue au renforcement de la croissance économique, de la sécurité et de l'accélération de l'émergence du Cameroun à l'horizon 2035.

CHAPITRE V

COMMUNICATION, PARTENARIAT ET COOPERATION INTERNATIONALE





CHAPITRE V

COMMUNICATION, PARTENARIAT ET COOPERATION INTERNATIONALE

I- SYSTEME DE COMMUNICATION

« Si l'on ne dit pas ce qu'on fait, d'autres diront ce que l'on ne fait pas ». Pour faire sienne cette assertion de l'expert français en communication Michel FROIS, il est apparu nécessaire pour la Direction Générale des Douanes de mettre en place un plan de communication visant un quadruple objectif de : renforcer l'offre d'information en interne ; faire connaître la Douane à travers ses actions, ses missions, son organisation, son fonctionnement, ses réformes, résultats et autres orientations stratégiques auprès du public ; être à l'écoute des usagers de manière à interagir et répondre à leurs différents besoins ; améliorer l'image de marque de l'Administration des Douanes.

Pour la mise en œuvre de ce plan de communication, la Direction Générale des Douanes a déployé une communication adaptée (communication de crise), classique et événementielle en tenant compte du contexte sanitaire.

COMMUNICATION DE CRISE	COMMUNICATION CLASSIQUE	COMMUNICATION ÉVÈNEMENTIELLE
Télé-travail via Internet et Intranet sécurisé	Bulletin officiel des Douanes	Lancement du budget de l'Etat à Bafoussam
Visioconférences	Cameroon Customs Newsletter	Journée Internationale de la Douane
Création des groupes whatsapp (Douane en ligne1 et 2 et Douane/Presse)	Revue des Douanes Camerounaises	12 ^{ème} édition de la Soirée des partenaires
Mailing et phoning	Site Web	Forum Douane/Entreprises
Création des comptes facebook, twitter et instagram	Dépliants thématiques, réglementaires et procéduraux	Lancement officiel de CAMCIS
Vulgarisation des mesures barrières de lutte contre la COVID-19	Revue de presse	1 ^{ère} édition du Forum sur la Surveillance douanière
	Flash-back sur l'actualité économique et douanière	11 ^{ème} édition du FOTRAC
	Téléviseurs muraux	1 ^{ère} édition des « Germany days »

En somme, cette forte mobilisation a contribué au rayonnement de l'image de la Direction Générale des Douane auprès de ses partenaires nationaux et internationaux, ainsi qu'à la vulgarisation des mesures de facilitation et de modernisation mises en œuvre pour l'amélioration du climat des affaires.



II- PARTENARIAT

A- Le Partenariat entre la DGD et le Secteur Privé : le compromis entre résilience et renforcement de la facilitation des opérations du commerce extérieur

L'activité partenariale de l'Administration des Douanes a été abondamment diversifiée au cours de l'exercice 2020.

Les relations entre l'Administration des Douanes et le secteur privé au cours de la période de référence se sont déroulées dans un contexte singulier marqué par :

- Un environnement gangrené par la crise sanitaire de la Covid19 ;
- Une contraction de l'activité économique ;
- L'augmentation des délais de transport des marchandises (transit time) avec pour corollaire le retard d'approvisionnement et partant la baisse d'activité ;
- La poursuite de la mise en œuvre des engagements avec le FMI, dans le cadre de la 6^{ème} et dernière Revue du Programme Economique et Financier appuyée par la Facilité Elargie de Crédit ;



- Le déploiement des mesures gouvernementales de résilience et de riposte contre la propagation de la pandémie de la COVID-19 ;

- L'effritement des échanges sous régionaux et avec le Nigéria du fait notamment de la conjoncture économique défavorable dans les régions du Nord- Ouest et du Sud- Ouest.

Il s'agit donc d'un contexte sans précédent dans lequel la DGD a néanmoins maintenu le cap dans le sens du renforcement du partenariat fructueux avec le secteur privé.

1- Une administration de proximité qui accompagne le secteur privé

Pour tenir compte de l'environnement sanitaire susmentionné, les mesures d'urgence suivantes ont été implémentées :

- L'exonération des droits et taxes de douane sur tous les équipements et matériels destinés à la prévention et à la lutte contre la pandémie du COVID-19 ;

- La défiscalisation totale des équipements et matériels médicaux ainsi que les intrants et équipements liés à la production locale de lutte contre la COVID-19 ;

- La suspension de la perception des intérêts de retard au paiement des droits et taxes de douane ;

- Le rééchelonnement des moratoires de paiement des droits et taxes de douane ;

- La mise en service de CAMCIS, nouveau système d'information douanier, qui favorise les procédures d'anticipation en vue de la réduction des délais de passage

dans un environnement sans papier, nécessaire aux mesures de distanciation sociale ;

- La poursuite de la prise en compte de la documentation transmise par voie électronique (copies) en lieu et places des originaux, sous réserve de régularisation, le cas échéant ;

- La dispense de RVC, sous réserve de régularisation lorsque la liasse documentaire y relative ne peut être mise à la disposition de la SGS par le fournisseur ;

- L'acceptation des factures électroniques ;

- L'acceptation de copies de certificats de circulation EUR1 pour l'application des préférences tarifaires de l'Accord de Partenariat Economique (APE) entre le Cameroun et l'Union Européenne ;

- L'acceptation de la quittance système en lieu et place de l'original signé par le Releveur, sous réserve de régularisation.

2- L'accompagnement du commerce licite et la prime à la citoyenneté.

A cet effet, la DGD a signé des protocoles d'accord avec les partenaires ci-après :

- Bolloré Africa Logistics dans le cadre de l'amélioration de la procédure du Titre de Transit Unique rail-route, la mise en place de la caution globale, la rationalisation des procédures de transit et la promotion de la création des Magasins et Aires de Dédouanement Extérieurs (MADE) ;

- Les Syndicats de Transporteurs Terrestres des Marchandises, en vue d'améliorer la qualité de la prise en charge et la célérité

dans le contrôle des marchandises acheminées par voie terrestre sur les corridors du Cameroun, la promotion de l'anticipation et la célérité dans l'accomplissement des formalités liées aux opérations de transit ainsi que la réduction des délais d'acheminement des marchandises en transit en vue d'assurer la compétitivité des corridors camerounais.

Le partenariat entre la DGD et le Secteur Privé s'est également traduit par :

- La contractualisation à l'import de dix (15) nouvelles entreprises dans le cadre des contrats de performance opérateur ;
- L'octroi du circuit vert à l'export à quinze (15) entreprises exportatrices afin de faciliter leurs opérations ;
- L'octroi du circuit vert à l'import à six (08) entreprises précédemment en circuit bleu du fait de l'exécution satisfaisante de leurs contrats de performance ;
- L'octroi de facilités aux entreprises s'installant dans les zones économiquement sinistrées.

En outre, des efforts ont été consentis par la DGD dans le sens de l'amélioration du climat des affaires et la réduction des délais et des coûts de passage des marchandises à travers :

Le renforcement du processus de dématérialisation des procédures par :

- La poursuite du projet d'interconnexion des systèmes d'information des administrations douanières de l'Afrique centrale;

- Le développement d'un système automatique de gestion/d'apurement des mainlevées de caution;

- L'automatisation du système de suivi des facilités et des régimes suspensifs et économiques;

- La conduite des initiatives pour la mise en place d'un environnement du guichet unique conforme à la Résolution N°33 de l'ONU-CEFACT.

La réduction des délais et des coûts de passage grâce :

- A la poursuite de la mise en œuvre des recommandations de l'Etude sur le Temps Nécessaire à la Mainlevée des marchandises (ETNM) ;

- Au renforcement des mécanismes et des procédures qui permettent la libération des marchandises avant le paiement des droits et taxes de douane ;

La poursuite de la mise en œuvre des procédures modernes et des régimes douaniers d'incitation en faveur des entreprises à travers la mise en œuvre des actions ci-après :

- La rationalisation du transit pour tenir compte des nouvelles exigences (AFE, ZLECAf, Règlement CEMAC, notamment la mise en œuvre du cautionnement unique);

- La promotion de la mise en œuvre des régimes économiques (perfectionnement actif et passif, drawback, Zones économiques, etc.);

- La poursuite des travaux sur l'opérationnalisation de l'Opérateur Economique Agréé (OEA).



B- Douanes - Secteur Public et para public

Au cours de l'année 2020, la DGD a poursuivi le renforcement de l'implémentation des cadres de collaboration et d'accompagnement réciproque et mutuellement bénéfique avec certaines structures parapubliques voire internationales afin de répondre à ses attentes et sollicitations diverses, telles que :

- L'Institut Africain d'Informatique (IAI), Représentation du Cameroun, Centre d'Excellence Technologique Paul BIYA, avec pour objectif le renforcement des capacités des personnels de la DGD dans les domaines informatiques et des Technologies de l'Information et de la Communication, et l'accompagnement de l'IAI-Cameroun dans ses opérations d'importation et d'exportation conformément aux dispositions de l'Accord de siège et son Avenant ;

- L'Agence Nationale de Radioprotection (ANRP) dans le but d'endiguer les mouvements frontaliers non autorisés des matières radioactives ou nucléaires dans les opérations du commerce extérieur, de garantir la sécurisation des importations et exportations des matières radioactives ou nucléaires et de mettre en œuvre un dispositif d'accompagnement garantissant une protection efficace contre les importations et exportations frauduleuses.

III- COOPERATION INTERNATIONALE

A- Douanes - OMD

L'activité des Douanes Camerounaises au niveau de l'Organisation Mondiale des

Douanes (OMD) se décline en une série de séminaires et réunions statutaires tenus en mode virtuel du fait du contexte sanitaire.

Par ailleurs, les Douanes Camerounaises ont bénéficié au cours de cet exercice de l'accompagnement du Bureau Régional de Renforcement des Capacités de l'OMD dans le cadre des travaux de finalisation de son Plan Stratégique pour la période 2021-2024.

B- Coopération Douanière Régionale

Au plan sous régional, l'on relève des activités diverses substantiellement axées sur la préparation de la mise en œuvre de l'Accord sur la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine (ZLECAf).

A ce titre, l'Administration des Douanes a participé aux travaux relatifs à la notification du tableau de concessions tarifaires de la CEMAC, à l'élaboration du projet de protocole sur les règles d'origine et aux aspects de coopération douanière y afférents.

C- Coopération avec les Partenaires Techniques et Financiers (PTF)

La DGD a gardé un contact permanent avec les principaux PTF que sont le Fonds Monétaire International, le Groupe Banque Mondiale, la Fondation pour les Etudes et Recherches sur le Développement International (FERDI), la GIZ, ainsi que les agences de notation notamment, Moody's, Standard & Poor's et Fitch Ratings.

Des différents travaux, l'on peut mettre en exergue :

- Les concertations avec le FMI dans le cadre de l'aboutissement de la Sixième Revue du Programme Triennal 2017-2020 et l'amorce des négociations d'un nouveau programme axé sur la croissance inclusive et le développement ;

- L'exécution du programme d'activités du Centre d'assistance technique du FMI pour l'Afrique centrale (AFRITAC Centre) avec pour objectif l'évaluation de la mise en œuvre des mesures préconisées par la mission de septembre 2019, en l'occurrence :

- La mise en œuvre de l'infrastructure de contrôle de la valeur en douane pour concourir à lutter contre la fraude ;

- Le déploiement d'une campagne de communication pour prôner l'application de la valeur transactionnelle dans le respect de l'éthique douanière et la consolidation du climat des affaires.

- Les relations avec le Groupe Banque Mondiale (BM) au cours de cette année de référence ont pris deux connotations : l'accroissement de la mobilisation des recettes non pétrolières et la réduction de la dépense fiscale à travers la quatrième phase de l'opération Développement Par Objectif (DPO). Le Groupe assiste la DGD dans l'amélioration des procédures du régime du transit à travers les travaux liés à l'interconnexion des systèmes d'informations entre administrations des douanes sous régionales ;

- Dans le cadre de l'amélioration de l'évaluation de la dépense fiscale au Cameroun et la détermination de son impact tant sur le plan économique que fiscal, la DGD a participé aux travaux avec la fondation FERDI et la DGI sur la définition

du Système Fiscal de Référence (SFR) plus affiné et la recherche des mesures de rationalisation plus appropriées sans préjudice d'un plan de communication robuste sur cette problématique.

- La collaboration avec la Coopération Allemande (GIZ) en 2020 s'est cristallisée autour de deux programmes, le renforcement de la coopération Douanes-Impôts (FUSION) d'une part, et le Programme d'Appui à la Modernisation des Finances Publiques (PAMFIP II) axée sur les résultats et le renforcement de l'évaluation dans le processus budgétaire d'autre part.

- L'emphase des relations avec les agences de notation a été marquée par une sollicitation accrue des informations du commerce extérieur par les agences Moody's, Standard & Poor's et Fitch Ratings dans le cadre de la notation souveraine du Cameroun en 2020 dans un environnement COVID. Les relations ont notamment porté sur l'impact de la crise sanitaire du COVID-19 sur l'activité douanière, les réformes structurelles et les prévisions budgétaires 2020.

D- La Coopération Douanière Bilatérale

Les événements marquants dans le cadre de sa coopération bilatérale en 2020 ont été les suivants :

- 04 janvier 2020 : rencontre entre les Douanes Camerounaises et les Douanes Tchadiennes pour le suivi et la mise en œuvre du Protocole d'Accord en matière d'assistance administrative mutuelle (du 24 août 2016), dans le cadre du transit des marchandises sur le corridor Cameroun-N'Djamena ;



- 05 juin 2020 : lancement du nouveau système informatique des Douanes Camerounaises CAMCIS, en coopération avec la République de Corée, en présence de Monsieur le Ministre des Finances Louis Paul MOTAZE et de Madame BOK- RYEOL RHYOU Ambassadeur de la République de Corée au Cameroun;

- 02 Septembre 2020 : tenue du Comité Interministériel de suivi de coopération bilatérale entre la République du Cameroun et la République du Congo à

Yaoundé, au siège du Ministère des Relations Extérieures;

- Du 08 au 09 décembre 2020 : participation des Douanes Camerounaises à la 1^{ère} réunion consultative pour l'opérationnalisation du poste de contrôle unique frontalier Ekok-Mfum tenue à Mfum par Ikom au Nigeria;

- Les 12 et 13 décembre 2020, participation des Douanes Camerounaises à la première édition des Germany days à l'hôtel HILTON à Yaoundé.



**PERSPECTIVES DE LA DIRECTION
GENERALE DES DOUANES
POUR L'ANNEE 2021**





PERSPECTIVES DE LA DIRECTION GENERALE DES DOUANES POUR L'ANNEE 2021

En vue de soutenir la dynamique du plan d'actions projeté au titre de l'année 2020, ainsi que de l'atteinte des objectifs fixés par le Gouvernement, la Direction Générale des Douanes envisage la mise en œuvre des actions suivantes :

A- Des réformes sur le plan organique

- L'amélioration du cadre structurel et organisationnel de l'Administration des Douanes, à travers la mise en œuvre complète de l'organigramme de la Direction Générale des Douanes, en faveur du pilotage approprié des services et une gestion optimisée des ressources humaines ;
- La mise en œuvre du Plan Stratégique 2021-2024 ;
- La maturation et le lancement des travaux de construction du siège de la DGD et des Secteurs des Douanes ;
- Le renforcement des capacités des personnels et des partenaires.

B- De l'optimisation de la mobilisation des recettes

- L'implémentation efficiente des mesures nouvelles de la loi de finances 2020 et des leviers douaniers pertinents en vigueur, relatives à l'élargissement de l'assiette fiscale à travers l'exploration de nouvelles niches fiscales et de réduction de la dépense fiscale ;
- La poursuite de la mise en œuvre des engagements de la Direction Générale

des Douanes au titre du Programme Economique et Financier, appuyé par la Facilité Elargie de Crédit ;

- La capitalisation des résultats de l'opération HALCOMI, avec un accent particulier sur l'exploitation du renseignement ;
- Le renforcement et la modernisation des moyens de lutte contre la fraude et la contrebande ;
- L'opérationnalisation de l'interconnexion DGD-DGI-MINSTRANSPORTS pour la sécurisation du circuit de dédouanement et de l'immatriculation des véhicules ;
- L'extension du Programme de Contrôle et d'Identification des Véhicules Importés (CIVIC) à l'ensemble des frontières maritimes et terrestres ;
- La mise en place d'instruments pertinents de taxation des marchandises, notamment d'administration de la valeur en douane (fichier de la valeur, Déclaration Spécifique sur la Valeur,...).

C- De l'amélioration du climat des affaires

- La poursuite de la mise en œuvre des mesures de protection du commerce licite et de maintien du dialogue avec les milieux d'affaires ;
- L'extension de la politique de la mesure de la performance à tous les acteurs de la chaîne logistique ;

- La mise en œuvre du statut d'opérateur économique agréé (OEA) dans le cadre de la politique d'incitation à l'observation volontaire de la réglementation ;

- L'élaboration d'un plan de formation thématique pour les partenaires.

D- De la consolidation budgétaire en faveur de la décentralisation

- Le renforcement du partenariat avec les collectivités territoriales décentralisées, dans le cadre de la mise en place des centres de négoce, des Magasins et Aires de Dédouanement Extérieurs (MADE), au service de l'amélioration de la prise en charge, de la sécurité aux frontières et du financement alternatif des communes frontalières ;

- Le monitoring efficient des ressources collectées par la Douane, destinées à l'accélération du processus de décentralisation et de financement de l'enlèvement et du traitement des ordures.

C- De la poursuite de la modernisation du système d'information et l'interconnexion

- Interconnecter les systèmes d'information des administrations douanières sous régionales ;

- Optimiser l'échange de données avec les partenaires intervenants dans la chaîne logistique du Commerce Extérieur ;

- Poursuivre la stabilisation du système CAMCIS des modules mis en exploitation, la mise en exploitation complète du Datacenter de Yaoundé, l'opérationnalisation des 09 modules de la phase II, le déploiement de la politique globale de sécurité avec l'implémentation de la norme ISO 27002 ;

- Poursuivre l'extension de l'intranet sécurisé et la modernisation du site web de la DGD ;

- Poursuivre le développement d'applications périphériques dédiées à la digitalisation des procédures et des contrôles ;

- Elaborer un nouveau modèle technologique de suivi des cargaisons par géolocalisation ;

- Mettre en place le schéma directeur informatique de la DGD.





FAITS MARQUANTS

• **Saisie le 26 août 2020** de 2,7 tonnes d'engins explosifs improvisés par la Douane camerounaise dans le cadre de l'opération HALCOMI III à Pakete, Région du Nord. C'est la plus grosse saisie des EEI opérée au Cameroun.

• **Tenue les 10 et 11 août 2020** de la 1^{ère} édition du Forum sur la Surveillance douanière dans les locaux du Centre d'Instruction Douanière à Nomayos.

• **05 juin 2020** cérémonie de lancement officiel du Cameroon Customs Information System (CAMCIS) présidée par Monsieur le Ministre des Finances, Louis Paul MOTAZE, au Centre d'Instruction Douanière sis à Nomayos, en présence de Son Excellence BOK-RYEOL RHYOU, Ambassadeur de la République de Corée du Sud au Cameroun. CAMCIS est accessible à partir de n'importe quel terminal digital disposant d'un navigateur et d'une connexion Internet (Smartphones, tablettes, laptops, ordinateurs de bureau), ceci à partir de n'importe quel coin du monde. L'utilisateur n'a plus besoin de se rendre dans les services des douanes pour le suivi de ses déclarations. Il peut le faire mener toutes les opérations de dédouanement depuis sa maison ; ce qui réduit les contacts avec les agents des douanes et, incidemment, réduit la propagation du coronavirus. A l'heure actuelle, les innovations liées à CAMCIS sont marquantes.

• **22 octobre 2020** : Signature par le Ministre des Finances, Monsieur Louis Paul MOTAZE, de plusieurs textes (Décision N°00000226/MINFI ; Arrêtés N°00000227/MINFI, N°00000228/MINFI, N°00000229/MINFI du 22 octobre 2020) portant nominations des Responsables au Ministère des Finances/Douanes. Ce vaste mouvement des ressources humaines intervient après celui de 2011.

• **Saisie le 04 décembre 2020** de 80 serpents vivants (soit des cobras et vipères) soigneusement disposés dans deux caisses qui contenaient par ailleurs des lézards par les éléments de la Subdivision Commerciale de Douala Aéroport au Secteur des Douanes du Littoral 2. Le butin était couvert par des autorisations falsifiées. Le corps du délit et les prévenus ont été mis à la disposition de la délégation régionale du Ministère des Forêts

